

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR9101364 Hautes vallées de la Cèze et du Luech



Phase 2 : Programme d'actions

Novembre 2013

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte A.B. Cèze (dossier suivi par Anthony Laurent)

Rédaction : Paul Rouveyrol (ONF)

Référence à utiliser

ROUYEYROL P., 2013 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 " Hautes vallées de la Cèze et du Luech" FR9101364, Phase 2 : Programme d'actions* Rapport d'étude de l'Office National des Forêts, Montpellier, 108 p. + annexes

1	2
	3
4	

Photos de couverture : 1 – Châtaigneraie sur le site (I. Bassi, ONF, 2011), 2 – Ripisylve sur le site (A.B. Cèze) 3 – Ecrevisse à pattes blanches (G. Périat, Teleos, 2010), 4 - Vue du site (I. Bassi, ONF, 2011)

Sommaire

Avant-propos	2
PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION.....	3
1. Articulations des objectifs opérationnels et des actions.....	3
2. Hiérarchisation des actions.....	5
3. Déclinaison des actions par milieux et groupes d'espèces visés	5
FICHES ACTIONS	7
1. Grille de lecture	7
2. Grille de lecture	8
BILAN FINANCIER DES ACTIONS	103
1. Coût estimé du programme d'action.....	103
2. Financement	106
MODIFICATIONS DU PERIMETRE	107
1. Amélioration de la cohérence des contours du site pour la cohérence écologique	107
1.2 Objectif de la modification proposée	107
1.3 Description de la modification proposée.....	107
2. Ajout de la vallée de l'Homol.....	108
2.1 Objectif de la modification proposée	108
2.2 Description de la modification proposée.....	108
3. Ajout du secteur de Valmale	108
2.3 Objectif de la modification proposée	108
2.4 Description de la modification proposée.....	108

Avant-propos

Dans le cadre de la mise en oeuvre du réseau écologique européen Natura 2000, l'Etat français a proposé le site «Hautes vallées de la Cèze et du Luech» au titre de la directive européenne dite «Habitats».

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires, un document d'objectif (DOCOB) doit être élaboré pour le site. Il s'agit d'un document réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, visant à faire un état des lieux écologique et socio-économique, à définir les objectifs de gestion, à préciser les actions et moyens à engager pour satisfaire ces objectifs et à ajuster le périmètre du site.

Le document d'objectif du site Natura 2000 « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech » se présente sous la forme de trois documents principaux :

- Tome 1. Inventaire, enjeux et objectifs
- Tome 2. Programme d'action
- Tome 3. Charte Natura 2000

Le présent document correspond au tome 2. Il présente l'ensemble des actions envisagées pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

1. Articulations des objectifs opérationnels et des actions

Les actions proposées dans le programme d'actions ont été élaborées pour répondre aux objectifs définis à l'issue du diagnostic du site. En conséquence, elles s'articulent autour des quatre grands objectifs :

- **Préserver et restaurer les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire,**

Sous cet objectif est rassemblé l'ensemble des actions visant à conserver ou protéger les habitats ou espèces par des mesures de gestion concrètes. Elles constituent le socle du programme d'actions à partir duquel peuvent être mises en œuvre les contractualisations.

- **Mieux connaître et suivre les habitats et espèces**

Cet objectif regroupe les actions d'amélioration des connaissances (inventaires, études spécifiques) et de suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Ces actions ont pour objet de compléter les connaissances en termes d'espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur le site et d'approfondir celles déjà existantes. Elles incluent également le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des facteurs déterminants pour leur conservation.

- **Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs**

L'animation du document d'objectif représente le travail essentiel de coordination, de gestion administrative et financière et d'accompagnement de la démarche de contractualisation. Elle est également essentiellement pour appuyer les projets environnementaux, veiller à la cohérence de la gestion des territoires et faire émerger les initiatives favorables à la richesse écologique du site.

- **Informé, valoriser et sensibiliser**

Le volet information, valorisation et sensibilisation est particulièrement important dans la démarche Natura 2000, basée sur le volontariat. Dans le cadre du site Hautes vallées de la Cèze et du Luech, ce volet doit permettre de faire connaître les enjeux écologiques présents sur le site, de sensibiliser la population et les usagers du site sur sa richesse et sa vulnérabilité et de permettre une meilleure appropriation locale.

Objectifs généraux		Objectifs opérationnels	Actions
P réserver et restaurer les habitats, espèces et habitats d'espèce d'intérêt communautaire	Tous habitats et espèces	Conserver les habitats existants	P11 – P15
		Lutter contre les espèces envahissantes	P19
		Agir sur les facteurs de dégradation générale des habitats	P18 – P20 – P21 – P22 – P25
	Habitats riverains	Prévenir les artificialisations supplémentaires du régime hydrologique et thermique des cours d'eau et les pollutions des eaux de surface	P23 – P24
		Restaurer le bon fonctionnement morphologique et écologique des hydrosystèmes	P16 – P17
	Habitats agropastoraux	Réouvrir les parcelles en cours de fermeture	P12
		Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion	P13 – P14
	Habitats forestiers	Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole	P1 – P2 – P3 – P4
		Maintenir et restaurer les hêtraies et yeuseraies en favorisant une gestion sylvicole adaptée	P5 – P6
		Constituer un réseau d'arbres à cavités et d'îlots de bois sénescents en hêtraie et chênaies vertes et diversifier les peuplements	P7 – P8 – P9
Chiroptères	Aménager les mines et galeries utilisées comme gîtes d'hivernage ou de transit	P10	
mieux C onnaître et suivre les habitats et les espèces	Compléter les études pour les groupes non inventoriés		C1 – C2
	Approfondir les études déjà réalisées, en termes d'informations sur les populations, de surface couverte et de connaissance des pratiques		C1 – C2
	Suivre les habitats et espèces		C3 – C4 – C5 – C6 – C7
A nimer et mettre en oeuvre le document d'objectifs	Animer la mise en place d'actions		A2 – A3
	Mettre en cohérence les objectifs de gestion avec les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local		A4 – A5
	Gérer la démarche d'animation Natura 2000		A1 – A6 – A7
I nformer, valoriser et sensibiliser	Informer, sensibiliser et valoriser sur les enjeux écologiques du site auprès de tous les publics		I1 – I3
	Communiquer et former autour de la démarche Natura 2000		I2

2. Hiérarchisation des actions

Un niveau de priorité, allant de 1 pour le plus prioritaire à 3 pour le moins prioritaire, a été défini pour chaque action. Cette hiérarchisation doit permettre de guider la mise en œuvre du document d'Objectifs. Elle se base sur trois types de critères :

- L'enjeu de conservation, soit la responsabilité du site concernant la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire au niveau régional
- L'état de conservation (bon, moyen, mauvais) des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.
- L'ordre logique et les aspects pratiques (facilité de mise en œuvre, niveau de connaissance requis).

3. Déclinaison des actions par milieux et groupes d'espèces visés

Le tableau page suivante détaille, pour chaque mesure, les types d'habitats ou d'espèce d'intérêt communautaire qui sont visés.

Code action	Priorité	Intitulé	Priorité	Milieux forestiers	Milieux alluviaux	Milieux agropastoraux	Milieux humides	Milieux rocheux	Espèces aquatiques	Chiroptères
Préserver et restaurer les habitats, espèces et habitats d'espèce d'intérêt communautaire	P1	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole	1	x						x
	P2	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole	1	x						x
	P3	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	1	x						x
	P4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	1	x						x
	P5	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	2	x						x
	P6	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	3	x						x
	P7	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	3	x						x
	P8	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	3							x
	P9	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	3							x
	P10	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	3							x
	P11	Maintien des sources pétrifiantes	3				x			
	P12	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	1			x				
	P13	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	1			x				
	P14	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	2			x				
	P15	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	2						x	
	P16	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	2		x					x
	P17	Restauration et diversification morphologique des cours d'eau	2		x					x
	P18	Prise en charge de surcoûts d'investissement pour réduire l'impact de la desserte	2	x				x		
	P19	Lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales	1		x	x	x	x	x	x
	P20	Prévention des incendies	1	x						
	P21	Lutte contre la surpopulation de sangliers	1	x		x	x	x		
	P22	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	2		x			x		
	P23	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	2		x					x
	P24	Améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau à l'échelle du bassin	2		x					x
	P25	Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme	2	x		x				
mieux Connaître et suivre les habitats et les espèces	C1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	2						x	x
	C2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	2	x	x	x	x	x		
	C3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	1		x	x	x	x	x	
	C4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	1						x	x
	C5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	2	x	x	x	x	x		
	C6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	2		x		x		x	
	C7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	1	x	x	x	x	x	x	x
Informier, valoriser et sensibiliser	I1	Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	1	x	x	x	x	x	x	x
	I2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	1	x	x	x	x	x	x	x
	I3	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	2	x	x	x	x	x	x	x
Animer et mettre en oeuvre le document d'objectifs	A1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	1	x	x	x	x	x	x	x
	A2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	1	x	x	x	x	x	x	x
	A3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	1	x	x	x	x	x	x	x
	A4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	1	x	x	x	x	x	x	x
	A5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	1	x	x	x	x	x	x	x
	A6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels	2	x	x	x	x	x	x	x
	A7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	1	x	x	x	x	x	x	x

FICHES ACTIONS

1. Grille de lecture

Code	Intitulé de l'action
Degré de priorité	

Objectif opérationnel	<i>Objectif opérationnel correspondant dans le Docob</i>
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<i>Code et noms des habitats ou espèces d'intérêt communautaire visés par l'action</i>
Objectif	<i>Présentation synthétique des objectifs de l'action</i>
Justification de l'action	<i>Elément justifiant l'intérêt de l'action dans le cadre du programme d'actions</i>
Effet attendu	<i>Résultats attendu du fait de la mise en œuvre de l'action</i>
Périmètre d'application	<i>Zone sur laquelle s'applique l'action</i>
Bénéficiaire de l'action	<i>Catégorie d'acteurs pouvant bénéficier de l'action</i>
Partenaires techniques	<i>Liste non exhaustive des partenaires techniques pouvant intervenir dans la mise en œuvre de l'action</i>

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier (le cas échéant)	Contrat forestier (le cas échéant)	Contrat agricole (le cas échéant)
Engagements rémunérés	<i>Engagements rémunérés pouvant être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action. Des cahiers des charges techniques et spécifiques seront élaborés lors de la contractualisation et préciseront les modalités de réalisation.</i>		
Conditions de réalisation	<i>Présentation des conditions spécifiques de réalisation de l'action (description technique, critères d'éligibilité, etc.)</i>		
Engagements non rémunérés obligatoires	<i>Engagements non rémunérés obligatoires associés à l'action</i>		
Recommandations	<i>Recommandations associées à l'action</i>		
Points de contrôle	<i>Eléments pouvant être vérifiés lors d'un contrôle par les services instructeurs</i>		
Actions complémentaires dans le Docob	<i>Autres actions du document d'objectifs présentant un effet attendu complémentaire à l'action</i>		
Autres programmes	<i>Autres programmes, hors Natura 2000, en lien avec l'action</i>		

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	Mesures non agricoles non forestières (A323xxx) (le cas échéant)	Mesures forestières (F227xx) (le cas échéant)	Mesures agricoles (le cas échéant)
Plafond maximal des aides		<i>Plafond maximal prévu pour les mesures forestières</i>	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	<i>Objectifs en termes de contractualisation sur la durée du document d'objectifs</i>
Coût estimatif de l'action	<i>Estimation du coût de l'action sur la durée du document d'objectifs</i>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Présentation schématique du calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	<i>Indicateurs potentiels de suivi de la réalisation de l'action</i>
Indicateurs d'évaluation	<i>Indicateurs potentiels d'évaluation de l'efficacité de l'action pour les espèces et les habitats naturels</i>

2. Grille de lecture

Code action	Priorité	Intitulé	Page
Préserver et restaurer l'habitat			
P1	1	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole	11
P2	1	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole	14
P3	1	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	17
P4	1	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	19
P5	2	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	21
P6	3	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	23
P7	3	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	25
P8	3	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	27
P9	3	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	29
P10	3	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	32
P11	3	Maintien des sources pétifiantes	34
P12	1	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	36
P13	1	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	38
P14	2	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	40
P15	2	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	43
P16	2	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	45
P17	2	Restauration et diversification morphologique des cours d'eau	46
P18	2	Prise en charge de surcoûts d'investissement pour réduire l'impact de la desserte	49
P19	1	Lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales	51
P20	1	Prévention des incendies	53
P21	1	Lutte contre la surpopulation de sangliers	56
P22	2	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	58
P23	2	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	60
P24	2	Améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau à l'échelle du bassin	62
P25	2	Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme	65
Améliorer les connaissances			
C1	2	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	68
C2	2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	70
C3	1	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	72
C4	1	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	74
C5	2	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	76
C6	2	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	77
C7	1	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	79

Code action	Priorité	Intitulé	Page
Informé, valoriser et sensibiliser			
I1	1	Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	82
I2	1	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	84
I3	2	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	86
Animer le document d'objectifs			
A1	1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	89
A2	1	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	91
A3	1	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	93
A4	1	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	95
A5	1	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	97
A6	2	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels	99
A7	1	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	92

**PRESERVER ET RESTAURER LES HABITATS, ESPECES
ET HABITATS D'ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Fiches P1 à P23

P1	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe
Objectif	Restaurer les châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations où le châtaignier présente des potentialités sylvicoles dans le but d'améliorer leur état de conservation et d'assurer par la suite leur pérennité par un entretien durable.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. - Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique - Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effet attendu	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers et à la production de bois
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc	<u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). <u>Débardage alternatif si nécessaire (câble)</u> : surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique, études et frais d'expert.	

Conditions de réalisation	<p>Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire (présence du cortège floristique méditerranéen) - le châtaignier se trouve en station avec de bonnes potentialités de production à moyen terme. <p>Cette action ne peut être mobilisée que si le contractant s'engage à assurer l'entretien des châtaigneraies afin d'assurer leur pérennité (cf. Fiche Action P3).</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion sylvicole des châtaigneraies engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p> <p>Vérifier si l'action est concernée par le champ d'application de la législation sur le défrichement et donc soumise à autorisation au titre du code forestier (article L341-1 et suivants), et faire les démarches nécessaires le cas échéant.</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
Recommandations	<p>De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver dans la mesure du possible (ne pas favoriser pour autant la propagation du chancre en particulier) une densité minimale d'arbres morts ou sénescents (cahier des charges) - Eviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des châtaigniers (sensibilité au feu) <p>On se référera au guide de sylviculture du Châtaignier en Languedoc-Roussillon réalisé par le CRPF.</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	P3 - Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes
Autres programmes	Programme de soutien à la rénovation de la châtaigneraie porté par la Région Languedoc-Roussillon, Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	<p>A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées</p> <p>F22716 Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif</p> <p>F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>
----------------------	--	---

Plafond maximal des aides	<p>F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé</p>
	<i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>
OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 2 000 ha (châtaigneraie communautaire et potentiellement communautaire) Objectif de contractualisation : 5 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	5 ha x 21 000 € = 105 000 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

P2	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe
Objectif	Restaurer les châtaigneraies cévenoles méditerranéennes favorables à la production castanéicole dans le but d'améliorer leur état de conservation et d'assurer par la suite leur pérennité par un entretien durable.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. - Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique - Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effet attendu	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables à la production agricole
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), Association Châtaignes et marrons des Cévennes, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en OEuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc	<u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. Travaux de régénération dirigée : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). <u>Débardage alternatif</u> si nécessaire (câble) : surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique, études et frais d'expert.	

<p>Conditions de réalisation</p>	<p>La mesure portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion de la végétation ligneuse concurrente (abattage ou arrachage, débitage exportation), - les travaux sur les peuplements forestiers : élagage d'entretien des arbres greffés ou vieux arbres, élimination systématique des rejets de châtaigniers au pied et de ceux situés sous le point de greffe, sélection de francs pieds ou de rejets (afin de retrouver une densité suffisante), traitement avec des souches hipovirulentes (en fonction du degré de contamination du peuplement), - travaux au sol nettoyage du sol par gyrobroyage ou débroussaillage pour supprimer la végétation concurrente <p>Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire (présence du cortège floristique méditerranéen) - le châtaignier présente de bonnes potentialités de production agricole à moyen terme. <p>Cette action ne peut être mobilisée que si le contractant s'engage à assurer l'entretien des châtaigneraies afin d'assurer leur pérennité (cf. Fiches Action P4).</p> <p>Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p> <p>Vérifier si l'action est concernée par le champ d'application de la législation sur le défrichement et donc soumise à autorisation au titre du code forestier (article L341-1 et suivants), et faire les démarches nécessaires le cas échéant.</p>
<p>Engagements non rémunérés obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
<p>Recommandations</p>	<p>De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver dans la mesure du possible (ne pas favoriser pour autant la propagation du chancre en particulier) une densité minimale d'arbres morts ou sénescents (cahier des charges) - Sortir les bois de l'année infectés par le chancre et l'encre pour ne pas favoriser leur développement - Eviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des châtaigniers (sensibilité au feu)
<p>Points de contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
<p>Actions complémentaires dans le Docob</p>	<p>P4 - Entretien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole</p>
<p>Autres programmes</p>	<p>Programme de soutien à la rénovation de la châtaigneraie porté par la Région Languedoc-Roussillon, Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales</p>

FINANCEMENT		
Mesures mobilisables	A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées F22716 Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé
	<i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 2 000 ha (châtaigneraie communautaire et potentiellement communautaire) Objectif de contractualisation : 5 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	5 ha x 21 000 € = 105 000 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

P3	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe
Objectif	Améliorer l'état de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes, sur les stations favorables aux châtaigniers, par le soutien d'une gestion sylvicole adaptée, permettant également de maintenir des habitats d'espèces favorables aux chauves-souris
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. - Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique - Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effet attendu	Maintien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes en bon état de conservation par une gestion sylvicole adaptée et durable sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
-------------------------	--

Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<p><u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante.</p> <p><u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière).</p> <p><u>Débardage alternatif</u> si nécessaire (câble) : surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique, études et frais d'expert</p>
Conditions de réalisation	<p>Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire (présence du cortège floristique méditerranéen - le châtaignier se trouve en station avec de bonnes potentialités de production à moyen terme. <p>Le guide des stations forestières des Basses Cévennes à châtaigniers du CRPF pourra être utilisé. Les frais liés à ce diagnostic seront pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion sylvicole des châtaigneraies engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
Recommandations	<p>Un intérêt sylvicole ne se justifie que si la châtaigneraie est écologiquement à sa place (importance du diagnostic), qu'elle a un état sanitaire satisfaisant (sinon une restauration peut être nécessaire) et présente un potentiel sylvicole réel à moyen terme. De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés).</p> <p>Les interventions sylvicoles à mener dans le cadre de ce contrat sont à déterminer après le diagnostic de la parcelle. On se référera au guide de sylviculture du Châtaignier en Languedoc-Roussillon réalisé par le CRPF.</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	P1 - Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole
Autres programmes	Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables		F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif	
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé	
<i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 2 000 ha (châtaigneraie communautaire et potentiellement communautaire) Objectif de contractualisation : 10 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	10 ha x 13 000 € = 130 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

P4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe
Objectif	Améliorer l'état de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentant de bonnes potentialités agricoles par le soutien d'une gestion agricole et/ou pastorale adaptée, ceci permettant également de maintenir des habitats d'espèces favorables aux chauves-souris.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. - Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique - Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effet attendu	Maintien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes en bon état de conservation par une gestion agricole et/ou pastorale adaptée et durable sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers
Bénéficiaire de l'action	Tout agriculteur propriétaire ou gestionnaire de parcelles agricoles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), Association Châtaignes et marrons des Cévennes, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en OEuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de la châtaigneraie par pâturage et si besoin, gestion de la strate herbacée par des interventions manuelles et mécaniques pour maintenir l'accessibilité des animaux au pâturage - Entretien des vergers en faveur de la biodiversité
Conditions de réalisation	<p>Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire (présence du cortège floristique méditerranéen) - le châtaignier se trouve en station avec de bonnes potentialités d'exploitation agricole à moyen terme. <p>Les frais liés à ce diagnostic seront pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) - Respect des périodes d'autorisation de pâturage et/ou de travaux fixées dans le cahier des charges

Recommandations	De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés).
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou des pièces de valeur probante équivalente - Vérification de l'existence et de la tenue d'un cahier de pâturage et/ou d'un cahier d'enregistrement des interventions - dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et/ou du plan de gestion pastorale avec l'état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	P2 - Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes
Autres programmes	

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables			MAET (combinaison à définir)
Plafond maximal des aides			indéterminé

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 2 000 ha (châtaigneraie communautaire et potentiellement communautaire) Objectif de contractualisation : 25 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	indéterminé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

P5	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les hêtraies et yeuseraies en favorisant une gestion sylvicole adaptée
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9120.4 Hêtraie acidiphile submontagnarde <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Améliorer l'état de conservation des hêtraies acidiphiles d'intérêt communautaire sur le site par une gestion sylvicole favorisant la régénération des peuplements et la diversification des classes d'âge.
Justification de l'action	- Etat de conservation moyen de l'habitats naturels d'intérêt communautaire : faible régénération naturelle (peu de jeunes individus laissés lors de l'entretien des peuplements), faible diversification des classes d'âge, etc.
Effet attendu	Renouvellement et diversification des hêtraies d'intérêt communautaire (régénération naturelle, diversification des classes d'âges, conservation de vieux arbres)
Périmètre d'application	Ensemble des hêtraies acidiphiles d'intérêt communautaire
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. - <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). - <u>Irrégularisation peuplements</u> : Accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement (dégagement des semis acquis, protections individuelles, lutte contre les espèces concurrentes, etc.). - <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.
Conditions de réalisation	Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion des hêtraies d'intérêt communautaire engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)

Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les choix sylvicoles (traitement irrégulier des éclaircies coupes par exemple) pour privilégier la régénération des essences forestières (hêtre et sapin) et le développement du sous-bois - Favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible et éviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des habitats naturels - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions complémentaires dans le Docob	P7 - Constitution et préservation d'îlots de bois sénescents
Autres programmes	Plan de développement de massif Cévennes Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales

FINANCEMENT		
Mesures mobilisables		F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé F22715 = 1 000 € HT / ha d'unité de gestion F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé
	<i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : 470 ha Objectif de contractualisation : 1 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	1 ha x 22 000 € = 22 000 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des hêtraies d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

P6	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables
Priorité 3	

Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer les hêtraies et yeuseraies en favorisant une gestion sylvicole adaptée
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9340 Chênaie verte <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Développer à titre expérimental la maturation des yeuseraies d'intérêt communautaire sur le site par la remontée progressive des taillis en futaie sur les stations fertiles, pour favoriser la biodiversité forestière
Justification de l'action	- Habitats d'intérêt communautaire à l'état de conservation dégradé (quasi-absence du cortège forestier en sous bois) - Importance de ces habitats naturels comme habitat d'espèce les chiroptères
Effet attendu	Passage de taillis de yeuseraies d'intérêt communautaire en futaie sur souche sur certaines stations favorables, en testant une sylviculture alternative du chêne vert
Périmètre d'application	Ensemble des yeuseraies d'intérêt communautaire présentes sur des bonnes stations
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	Passage en futaie : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe, nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, élimination de la végétation envahissante, etc.
Conditions de réalisation	<p>La maturation des chênaies d'intérêt communautaire proposée dans le cadre de cette action, avec le passage progressif des taillis en futaie (sélection de brins de taillis par passages échelonnés), sera réalisée sur des stations fertiles.</p> <p>Pour la gestion des autres peuplements en taillis, majoritaires sur le site, le traitement en taillis ne sera pas remis en cause. Des préconisations pourront être apportées aux gestionnaires forestiers comme la mise en place d'une rotation de 50-60 ans avec des coupes en mosaïque sur de petites surfaces. La non gestion et le maintien d'un réseau de bois vieillissant et/ou sénescents sont également utiles pour la biodiversité (voir fiche action P7).</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion des chênaies d'intérêt communautaire engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	P7 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence

Autres programmes	Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales
-------------------	--

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables		F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus	
<i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Absence de connaissance sur les stations potentiellement favorables Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer lorsque les stations favorables seront identifiées.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

P7	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité
Priorité 3	

Objectif opérationnel	Constituer un réseau d'arbres à cavités et d'îlots de bois sénescents en hêtraie et chênaies vertes
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9120 Hêtraie acidiphile montagnarde / 9340 Chênaie verte <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Maintenir des îlots de bois sénescents et des arbres à cavité afin d'améliorer le rôle et la richesse écologiques des habitats forestiers, d'intérêt communautaire ou non, favorables à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. <i>Cette mesure n'est à mettre en oeuvre que dans les habitats 9120 et 9340 : en particulier, elle ne concerne pas les châtaigneraies, qui ne présentent pas de déficit de bois sénescents. Pour les chênaies vertes, un diagnostic préalable permettra de déterminer les potentialités pour cette action, qui ne sont pas connues à ce stade.</i>
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Absence ou faible présence de bois sénescents et d'arbres à cavité au sein de certains habitats naturels d'intérêt communautaire, notamment les Hêtraies acidiphiles et les chênaies vertes. - Importance des îlots de bois sénescents comme habitat d'espèce pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou non (pics, chouettes, chiroptères arboricoles, insectes saproxyliques, etc.)
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des classes d'âges des peuplements forestiers par la conservation de bois sénescents - Développement de niches écologiques au sein des habitats forestiers (cavités, fissures, bois mort, etc.)
Périmètre d'application	Ensemble des hêtraies acidiphiles montagnardes et des chênaies vertes du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	Maintien sur pieds d'arbres sénescents pendant 30 ans : Essences principales ou secondaires, privilégier des îlots d'arbres plutôt que des arbres disséminés. L'engagement n'est pas rompu si les arbres subissent des aléas (colis, chablis, attaques d'insectes). <i>Les arbres sélectionnés doivent présenter un houppier de forte dimension et, dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, cavités et/ou branches mortes. Ils doivent également appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale à 30 cm pour les arbres méditerranéens (chênes verts) et supérieure ou égale à 40 cm pour toutes les autres essences.</i>
Conditions de réalisation	Cette action constitue un engagement contractuel sur une durée de 30 ans (contrairement à 5 ans pour les autres mesures). Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la sélection des arbres à engager, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).
Engagements non rémunérés obligatoires	Marquage des arbres sélectionnés ou délimitation des îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 mètres du sol d'un triangle pointé vers le bas Localisation des arbres sur un plan (georéférencement non obligatoire) avec le cas échéant localisation des accès et sites fréquentés.

Recommandations	Dans la mesure du possible et dans un souci de cohérence d'action, maintenir des arbres morts sur pied en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public (distance supérieure à 50 m).
Points de contrôle	Présence des bois marqués pendant 30 ans
Actions complémentaires dans le Docob	P5 Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation P6 Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables
Autres programmes	Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes, Documents d'aménagement des forêts domaniales et communales

FINANCEMENT

Mesures mobilisables		F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	
Plafond maximal des aides		F22712 = 2 000 € HT / ha travaillé Aide forfaitaire par arbre selon l'essence	
	<i>A noter que dans le cas des forêts domaniales, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations allant au-delà des bonnes pratiques peuvent être financées, le contrat consistera à financer le maintien au minimum de deux tiges par hectare au-delà du cinquième m3 réservé à l'hectare.</i>		

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 5 ha
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	5 ha x 2000 € = 10 000 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action Superficie et/ou nombre d'arbres engagés
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats naturels et des espèces Estimation du volume de bois mort à l'hectare

P8	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales
Priorité 3	

Objectif opérationnel	Réhabiliter les vergers, clairières et peuplements mixtes et irréguliers en faveur des espèces
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Développer les habitats d'espèces forestiers favorables aux chiroptères d'intérêt communautaire en diversifiant les peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales.
Justification de l'action	Forêts de feuillus et forêts mixtes utilisées préférentiellement par les chiroptères d'intérêt communautaire par rapport aux peuplements monospécifiques de résineux
Effet attendu	Diversification des peuplements forestiers au profit d'essences feuillues locales
Périmètre d'application	Ensemble des peuplements résineux du site Natura 2000
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'éclaircie et d'entretien : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. - Travaux de régénération dirigée : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). - Travaux d'élimination des essences indésirables : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.
Conditions de réalisation	<p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion sylvicole des châtaigneraies engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p> <p>Les essences feuillues locales pouvant être concernées par cette action sont précisées dans une liste disponible en annexe 1. Cette liste a été élaborée à partir de celle réalisée en concertation par le Parc national des Cévennes dans le cadre de la rédaction de la charte.</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Les peuplements résineux visés par cette mesure peuvent correspondre à des pins maritimes, au vu de la forte dynamique de cette essence localement, mais ce type de mélange ne doit pas être privilégié à proximité d'habitats naturels d'intérêt communautaire sensibles à la colonisation par les résineux - Veiller à ne pas favoriser le développement d'espèces végétales invasives lors de la mise en œuvre de cette mesure

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P7 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence</p> <p>P9 - Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables		<p>F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées</p> <p>F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	
Plafond maximal des aides		<p>F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus</p> <p>F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé</p> <p>F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé</p>	
<p><i>La valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i></p>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	<p>Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée</p> <p>Objectif de contractualisation : Hypothèse de 2 ha</p>
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	<p>2 ha x 19 000 €</p> <p>= 38 000 € HT</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action</p> <p>Superficie engagée</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Etat de conservation des espèces</p>

P9	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères
Priorité 3	

Objectif opérationnel	Réhabiliter les vergers, clairières et peuplements mixtes et irréguliers en faveur des espèces
Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Développer et maintenir des zones de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères, en entretenant des milieux ouverts et des lisières (clairières), des alignements d'arbres (vergers) et des peuplements forestiers irréguliers.
Justification de l'action	Fermeture généralisée des milieux ouverts entraînant la perte d'habitats d'espèces favorables aux chiroptères
Effet attendu	Développement d'un réseau de zones ouvertes favorables aux chiroptères sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières ou agricoles (vergers) incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Groupe Chiroptère du Languedoc-Roussillon, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<u>Vergers, arbres</u> : Taille, élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage, remplacement des arbres manquants, création et entretien d'arbres têtards, exportation des rémanents, etc..	<u>Clairières forestières</u> : Coupe d'arbres, abattages de ligneux, enlèvement et transfert des produits (si leur maintien représente un danger), dévitalisation par annellation, débroussaillage, fauche, broyage, nettoyage du sol, élimination végétation envahissante, etc. <u>Irrégularisation</u> <u>peuplements</u> : Accompagnement de la régénération (dégagement des semis acquis, protections individuelles, lutte contre les espèces concurrentes), etc.	Entretien des vergers en faveur de la biodiversité (adaptation des périodes et du matériel de taille)
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Les clairières et autres espaces ouverts à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie minimale de 300 m² et maximale de 1 500 m². - Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type de travaux, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) 		
	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'intervention fixée dans le cahier des charges (hors période de reproduction) - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de fertiliser et d'utiliser du paillage plastique (plantation sous paillis végétal ou biodégradable) - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'utiliser de traitement chimique - Respect de la conduite du peuplement forestier dans des marges de surface terrière comprise entre 15 et 30 m²/ ha compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du type et de la fréquence de taille des arbres définis dans le cahier des charges - Interdiction de taille en cépée - Respect de la densité des arbres définie dans le cahier des charges - Réalisation de la taille pendant la période autorisée - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Les peuplements résineux visés par cette mesure peuvent correspondre des pins maritimes, au vu de la forte dynamique de cette essence localement, mais ce type de mélange ne doit pas être privilégié à proximité d'habitats naturels d'intérêt communautaire sensibles à la colonisation par les résineux - Veiller à ne pas favoriser le développement d'espèces végétales invasives lors de la mise en œuvre de cette mesure 		
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées 		
Actions complémentaires dans le Docob	P7 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence P8 - Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales		
Autres programmes			

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	A32306P - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies ou d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies ou d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	MAET (combinaison à définir)
Plafond maximal des aides		F22701 = 5 000 € HT / ha travaillé ou 7 500 € HT / ha travaillé dans des secteurs difficiles d'accès (montagne) F22715 = 1 000 € HT / ha d'unité de gestion	indéterminé
<i>A noter que les mesures A32306P et A32306R ne sont éligibles que sur des éléments déjà existants. La mesure F22715 peut être mobilisée sur des propriétés forestières soumise à un document de gestion seulement si l'irrégularisation est cohérente avec le plan de gestion. A noter cependant que le propriétaire peut modifier son document de gestion après avoir signé cette mesure contractuelle.</i>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 1 ha de vergers/clairières		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer sur devis	1 x 7 500 € = 7 500 € HT	Indéterminé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des espèces

P10	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères
Priorité 3	

Objectif opérationnel	Aménager les mines et galeries utilisées comme gîtes d'hivernage ou de transit
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle
Objectif	Maintenir et préserver les gîtes d'hivernage, de reproduction et de repos des chauves-souris d'intérêt communautaire afin de garantir les différentes étapes de leur cycle de vie
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des chauves-souris du fait de la fréquentation humaine des gîtes cavernicoles - Disparition ou dégradation des gîtes d'hivernage, de reproduction et de repos des chauves-souris anthropophiles par rénovation du bâti et des ouvrages ou dégradation des ruines
Effet attendu	Conservation et/ou aménagement de gîtes favorables aux chauves-souris sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Groupe Chiroptère du Languedoc-Roussillon, Collectivités territoriales, Propriétaires de bâti, Associations sportives locales de spéléologie, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		
Engagements rémunérés	Aménagements artificiels : Aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris (pose de grille ou de porte, aménagement de chiroptères, etc.), construction et pose de gîtes artificiels, travaux d'aménagement de toiture et/ou de compartimentation des combles, etc.		
Conditions de réalisation	Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'aménagement, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Conventonnement pour permettre un suivi scientifique des gîtes (conditions à fixer en accord avec le contractant) 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de matériaux adaptés (matériaux inertes et non traités, taille du maillage du grillage, etc.) - Maintien des interstices et des disjointements dans la maçonnerie dans le respect des règles de sécurité - Eviter tout dérangement des chauves-souris en période de reproduction et d'hivernation notamment - Entretien des aménagements mis en place si nécessaire (à définir dans le cahier des charges) 		
Points de contrôle	Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés		
Actions complémentaires dans le Docob			
Autres programmes			

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site		
Plafond maximal des aides			
<p><i>A noter que cette action ne finance pas l'entretien des aménagements réalisés. Dans le cadre de travaux de rénovation de bâti, la mesure A32323P ne prend en charge que les surcoûts liés à la prise en compte des chauves-souris dans le projet</i></p>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Indéterminé (Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.)
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action Nombre de projets expertisés et d'aménagements réalisés
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des espèces

P11	
Maintien des sources pétifiantes	
Objectif opérationnel	Réouvrir les parcelles en cours de fermeture
Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 7220 Sources pétifiantes
Objectif	Prévenir l'éventuelle destruction ou dégradation des habitats de sources pétifiantes (aménagement des abords, maintien du régime hydrologique, sensibilisation, etc.).
Justification de l'action	- L'habitat 7220 n'a été identifié que sur un site, où il est peu menacé. Du fait de la faible surface qu'il occupe généralement, ce type d'habitat est cependant très fragile, et des mesures de protection peuvent être nécessaires sur d'autres stations qui seraient découvertes.
Effet attendu	Préservation des habitats de sources pétifiantes en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des habitats de sources pétifiantes présents sur le site (une seule station connue à ce jour).
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR
DESCRIPTION DE L'ACTION	
	La prévention de la destruction des habitats humides ponctuels d'intérêt communautaire passe en premier lieu par la sensibilisation des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles présentant ces habitats naturels. Cette action est portée par la structure animatrice du document d'objectifs (cf. Fiche Action A1). Le maintien du fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux est essentiel. Si besoin, des aménagements d'accès ou des mises en défens peuvent être proposés au propriétaire/gestionnaire.
Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<u>Si mise en défens nécessaire</u> : Achat de fourniture (poteaux, grillages, clôture), pose et dépose s'il y a lieu, rebouchage des trous lors de la dépose, entretien du matériel (remplacement, réparation), création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès, création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones, etc.
Conditions de réalisation	<p>Pour les sources pétifiantes situées en bordure de route, valider avec le service route du Conseil Général une utilisation «à minima» du sel en période hivernale tout en garantissant la sécurité des usagers et l'entretien des bas-côtés sans utilisation de produits phytosanitaires. Mettre en place des "périmètres de sécurité" autour des sources pétifiantes.</p> <p>Si mise en défens, un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'aménagement, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges - Obturation des poteaux creux sur le haut en cas d'utilisation dans le cadre de l'action - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect de la charte graphique ou des normes existantes lors de la conception des panneaux
Recommandations	
Points de contrôle	Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Actions complémentaires dans le Docob	P 21 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces I 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés C2 - Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire
Autres programmes	

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	F22710 - Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire
Plafond maximal des aides	F22710 = 10 000 € / ha mis en défens * Barrière = 3000€ HT (matériel, pose) * Clôture = 15 € HT / ml de clôture
<i>A noter que cette action ne finance pas l'entretien des aménagements réalisés. Dans le cadre de travaux de rénovation de bâti, la mesure A32323P ne prend en charge que les surcoûts liés à la prise en compte des chauves-souris dans le projet</i>	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Indéterminé (Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.)
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action Nombre de projets expertisés et d'aménagements réalisés
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des espèces

P12	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats</u> : 6510 Prairies maigres de fauche, 6210* Pelouses sèches calcicoles / 6230 Pelouses sèches siliceuses / 4030 Landes sèches européennes / 5120.1 Landes montagnardes à genêt purgatif
Objectif	Restaurer les prairies, pelouses et landes d'intérêt communautaire dans le but de reconquérir les milieux ouverts riches de biodiversité et d'assurer par la suite leur pérennité par un entretien durable.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture importante des milieux ouverts sur le site Natura 2000 par abandon des pratiques agricoles - Habitats naturels favorables à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effet attendu	- Reconquête et restauration de milieux ouverts (prairies, pelouses, landes)
Périmètre d'application	Ensemble des prairies, pelouses et landes moyennement à fortement embroussaillées
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Oeuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION		
	Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des prairies, pelouses et landes, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en oeuvre de l'action : aléas climatiques conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.	
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<u>Chantier de restauration</u> : Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, dessouchage, rabotage et enlèvement des souches, débroussaillage, gyrobroyage, fauche, broyage et nettoyage au sol, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc.	Réouverture mécanique de milieux en déprise et maintien de l'ouverture par gestion pastorale et entretien mécanique
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Cette action ne peut être mobilisée que si le contractant s'engage à assurer l'entretien des habitats ouverts afin d'assurer leur pérennité (cf. Fiches Action P13 et P14). Les modalités d'entretien après le chantier d'ouverture doivent être établies dans le contrat Natura 2000. - Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'intervention, période de travaux, etc.) qui peuvent être différentes selon l'habitat concerné. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). - Exceptionnellement, un brûlage dirigé pourra être réalisé en collaboration avec la cellule départementale « Brûlage dirigé » dans les zones non mécanisables dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et du cahier des charges défini préalablement. 	

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation de fauche fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire
Recommandations	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées (comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces à partir de photographies, ou autres documents)
Actions complémentaires dans le Docob	<p>PHE 13 - Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation Gestion de la fauche et de la fertilisation des prairies maigres de fauche</p> <p>PHE 14 - Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	-	MAET (combinaison à définir)
Plafond maximal des aides		-	indéterminé

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 5 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	5 ha x 6 900 € = 34 500 € HT	-	indéterminé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation de l'habitat à l'échelle de la parcelle et du site

P13	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Habitats</u> : 6510 Prairies maigres de fauche
Objectif	Améliorer l'état de conservation des prairies maigres de fauche par leur entretien et le soutien de pratiques agricoles adaptées (fauche tardive, limitation ou suppression de la fertilisation, etc.) afin de préserver le cortège floristique.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation de l'habitat par banalisation du cortège floristique (fauche précoce, amendement, semis) - Fermeture progressive des milieux ouverts et/ou embroussaillage par abandon de certains secteurs - Habitat naturel favorable à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'embroussaillage des prairies maigres de fauche - Evolution des pratiques agricoles pour maintenir les prairies maigres de fauche en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des prairies maigres de fauche d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Oeuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION		
--------------------------------	--	--

	Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des prairies, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en oeuvre de l'action : aléas climatiques conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.	
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Fauche d'entretien</u> : Fauche manuelle ou mécanique, à une période adaptée, défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol), conditionnement, transports des matériaux, frais de mise en décharge, etc. - <u>Débroussaillage d'entretien</u> : débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion extensive des prairies maigres de fauche avec limitation de la fertilisation - Entretien des prairies maigres de fauche non mécanisables par une fauche à pied
Conditions de réalisation	<p>Pour les parcelles mécanisables, l'action consiste à adapter les périodes de fauche et à limiter la fertilisation (Fertilisation azotée organique totale limitée à 30 unités d'azote par hectare (fertilisation minérale N/P/K proscrite). Pour les parcelles non mécanisables, on préconisera la fauche à pied, sans fertilisation.</p> <p>Un ou plusieurs passages par an en fonction des espèces indésirables à contenir ou à épuiser (à définir au moment du diagnostic).</p>	

	<p>Le retard de fauche à respecter, par rapport à une date locale moyenne de fauche est de 10 jours. Les travaux de fauche seront réalisés après le 15 mai en dessous de 300 mètres, après le 25 mai en dessous de 800 mètres et après le 25 juin au dessus de 800 mètres.</p> <p>L'action pourra inclure la maîtrise de certains végétaux indésirables (genets et fougère aigle) par broyage ou débroussaillage.</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de gestion des prairies engagées (type d'intervention, période de fauche, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation de fauche fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire
Recommandations	<p>Ne pas utiliser de produits phytosanitaires</p> <p>En cas de présence de fougères aigles, il est privilégié la fauche de ces dernières durant plusieurs années à raison de deux fois par an en juin et en juillet (période de production des spores) pour épuiser les rhizomes.</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P12 - Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes</p> <p>P20 - Lutte contre la surpopulation de sangliers</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	<p>A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>		MAET (combinaison à définir)
Plafond maximal des aides			indéterminé

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : 276 ha Objectif de contractualisation : 10 ha (hors MAET)		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	<p>10 ha x (900 € x 5 ans + 1000 €)</p> <p>= 5500 € HT</p> <p>(hypothèse fauche annuelle et un entretien mécanique)</p>		indéterminé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation de l'habitat à l'échelle de la parcelle et du site

P14	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion
Habitat ou espèce visé	Habitats naturels : 6210* Pelouses sèches calcicoles / 6230 Pelouses sèches siliceuses / 4030 Landes sèches européennes / 5120.1 Landes montagnardes à genêt purgatif
Objectif	Conserver ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire de pelouses et de landes en assurant le maintien de l'ouverture des milieux par pâturage extensif, fauche et/ou débroussaillage.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture progressive des milieux ouverts et/ou embroussaillage par abandon de certains secteurs - Habitats naturels favorables à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'embroussaillage et de la colonisation des habitats par les ligneux, la fougère aigle et les conifères - Préservation des habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des pelouses et des landes d'intérêt communautaire
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en OEuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

	Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des pelouses et landes, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en oeuvre de l'action : aléas climatiques conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.	
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Gestion pastorale d'entretien</u> : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, etc.), affouragement et complément alimentaire, suivi vétérinaire, fauche des refus, location de grange à foin, etc. + Achat et installation d'équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris temporaires, barrières, aménagement de râteliers et d'auges au sol, etc.) - <u>Fauche d'entretien</u> : Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol), conditionnement, transports des matériaux, frais de mise en décharge, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des pelouses et des landes par gestion pastorale et si nécessaire, maintien de l'ouverture également par entretien mécanique

	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'entretien : débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 	
Conditions de réalisation	<p>La fauche et le broyage pourront être mobilisés pour la maîtrise de végétaux indésirables (fougère aigle, genêt à balai) ou la gestion des refus et rejets de ligneux : ronce, prunellier, églantier... afin de maintenir le taux d'embroussaillage dans le seuil d'éligibilité.</p> <p>L'écobuage est autorisé à titre exceptionnel et une fois au cours du contrat dans les zones inaccessibles ne permettant pas d'intervention manuelle ou mécanique (à définir lors du diagnostic), dans le respect départemental de la réglementation en vigueur sur l'emploi du feu. La période d'autorisation de l'écobuage est comprise entre le 1er novembre et le 15 mars.</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de gestion des prairies engagées (type d'intervention, période de fauche, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>	
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) - Respect des périodes d'autorisation de pâturage et/ou de fauche fixées dans le cahier des charges - Interdiction de fertiliser ou de drainer, de travailler ou de retourner le sol, de mettre en culture ou de boiser 	
Recommandations	<p>Absence d'utilisation de produits phytosanitaires</p> <p>Pour les landes, une pression de pâturage importante est recommandée au printemps pour éviter le vieillissement des éricacées et le développement des ligneux.</p> <p>Pour les pelouses, une conduite par pâturage en parcs tournants est à privilégier pour avoir une bonne maîtrise de la végétation.</p>	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés 	
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P11 - Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes</p> <p>P20 - Lutte contre la surpopulation de sangliers</p>	
Autres programmes		

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	<p>A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>		MAET (combinaison à définir)
----------------------	--	--	------------------------------

Plafond maximal des aides			indéterminé
---------------------------	--	--	-------------

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : 650 ha Objectif de contractualisation : 7 ha (hors MAET)		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Hypothèse gestion pastorale sur 5 ans et un entretien mécanique (estimation hors coût équipement) 7 ha x (700 € x 5 ans + 1000 €) = 31 500 € HT		indéterminé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation de l'habitat à l'échelle de la parcelle et du site

P15	Maintien des habitats rocheux d'intérêt communautaire
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Conserver les habitats existants
Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 8110 Eboulis siliceux montagnards, 8130 Eboulis méditerranéens thermophiles, 8150 Eboulis siliceux collinéens, 8220 Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, 8230 Dalles rocheuses avec végétation pionnière
Objectif	Conserver les habitats rocheux d'intérêt communautaire en bon état de conservation par la prévention de leur destruction (aménagement des accès, sensibilisation, etc.) et assurer le maintien des dalles rocheuses siliceuses avec végétation pionnière en entretenant le milieu ouvert (pastoralisme, débroussaillage).
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Végétation des falaises siliceuses et calcaires à enjeu fort sur le site Natura 2000 - Fermeture progressive de certains secteurs de dalles rocheuses avec végétation pionnière
Effet attendu	- Maintien des habitats rocheux d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des falaises et dalles rocheuses d'intérêt communautaire
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Oeuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
	<p>La prévention de la destruction de ces habitats naturels passe en premier lieu par la sensibilisation des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles présentant ces habitats rocheux. Cette action est portée par la structure animatrice du document d'objectifs (cf. Fiche Action A1). Si besoin, des aménagements d'accès ou des mises en défens peuvent être proposés au propriétaire/gestionnaire (cf. Fiche Action P22).</p> <p>Les engagements énoncés ci-dessous concernent le maintien du milieu ouvert.</p>
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion pastorale d'entretien : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, etc.), affouragement et complément alimentaire, suivi vétérinaire, fauche des refus, location de grange à foin, etc. - Débroussaillage d'entretien : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrues forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage légers, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. - Travaux d'élimination des essences indésirables : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.
Conditions de réalisation	Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de gestion des prairies engagées (type d'intervention, période de fauche, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) - Respect des périodes d'autorisation de pâturage fixées dans le plan de gestion pastorale - Interdiction de fertiliser ou de drainer, de travailler ou de retourner le sol, de mettre en culture ou de boiser
Recommandations	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P 22 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces</p> <p>I 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	<p>A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>		
Plafond maximal des aides			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Indeterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation de l'habitat à l'échelle de la parcelle et du site

P16	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Restaurer le bon fonctionnement morphologique et écologique des hydrosytèmes
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1308 Barbastelle
Objectif	Améliorer l'état de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire sur le site par leur entretien voire leur restauration, assurer une continuité écologique favorable à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et contribuer à la protection des berges.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Habitats naturels d'intérêt communautaire dégradés : discontinuité écologique, destruction par implantation d'activités humaines, développement des espèces végétales invasives, etc. - Importance de ces habitats naturels comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire <p><i>A noter cependant que le diagnostic a mis en évidence le fait que la reconquête des habitats riverains ne pourra se faire qu'en restaurant le fonctionnement hydrodynamique du cours d'eau qui permet leur développement. C'est pourquoi, la priorité doit être donnée aux investissements de réhabilitation physique (fiche P17) des cours d'eau plutôt qu'à toute action de restauration de la ripisylve sensu stricto.</i></p>
Effet attendu	Restauration et maintien du bon fonctionnement des habitats alluviaux d'intérêt communautaire (cortège végétal spécifique, diversification des classes d'âges, conservation de vieux arbres et de chevelu racinaire)
Périmètre d'application	Ensemble du linéaire de la Cèze et de ses affluents inclus dans le site, en complémentarité avec les travaux d'A.B Cèze (contrat de rivière).
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	A.B. Cèze, ONEMA 30 et 48, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA Les Amis de La Cèze, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, ONF, DDT(M) 30 et 48, DREAL LR, etc..

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien et de restauration : Coupe, taille, débroussaillage, fauche, gyrobroyage, broyage et nettoyage au sol, dessouchage si besoin, dévitalisation par annellation puis exportation ou brûlage des rémanents + reconstitution du peuplement par dégagement, protection individuelle, voire plantation (cf. ci-dessous) + Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique + Enlèvement des embâcles. - Travaux de plantation : Des plantations peuvent être envisagées lorsque la régénération spontanée s'avère compromise après un délai de 5 ans minimum suite à l'ouverture du peuplement (peu ou pas de régénération). Les espèces locales à utiliser en priorité sont l'Aulne, le Frêne et le Saule. 	<p><u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes, mise en défens de régénération acquise, transplantation semis.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> (cf. Liste dans Fiche Action P 18) : selon espèces, arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation, etc. 	
Conditions de réalisation	<p>D'une manière générale, il est préconisé de ne pas intervenir sur les forêts alluviales et la végétation des berges composées d'essences locales lorsque aucune menace n'est identifiée (coupe, colonisation par des espèces végétales envahissantes exotiques ...) et lorsque qu'il n'y a pas de risque sur les biens et les personnes. L'objectif est de maintenir l'évolution naturelle du cycle de la ripisylve.</p> <p>Les actions possibles consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones : sélection d'essences locales par régénération dirigée - Restaurer les formations rivulaires par plantations d'espèces autochtones, si la régénération dirigée s'avère compromise par les rejets des espèces végétales envahissantes exotiques ou qu'il n'y a aucune régénération après l'ouverture du peuplement (respecter un délai de 5 ans après ouverture) - Entretenir et stabiliser les formations rivulaires par exploitation des peuplements autochtones, - Promouvoir les essences locales caractéristiques de l'habitat, en éliminant les espèces inadaptées ou exotiques, - Favoriser la permanence du couvert arboré (proscrire les coupes rases en bordure de cours d'eau), - Limiter la dissémination des plantes invasives. <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de restauration des ripisylves engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.) ainsi que les méthodes d'élimination des espèces indésirables, en concertation avec A.B. Cèze. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p> <p>Certaines modalités de plantations (surface minimum de 400m², densités minimales initiale de 300 plants / ha et au bout de 5 ans de 150 plants / ha) ainsi que les essences arborées acceptées sont précisées dans l'arrêté préfectoral régional modifié du 21 mars 2008.</p>	
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux fixée dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) - Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles grimpant sur les jeunes plants sélectionnés) - Le brûlage des rémanents n'est à préconiser que lorsqu'ils sont trop volumineux. Il s'effectue sur des places spécialement aménagées. - Interdiction d'utiliser des traitements chimiques - Interdiction de réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches des arbres et arbustes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire 	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les travaux et leur planification pour éviter le développement des espèces invasives (éviter les éclaircies ou les coupes entraînant un fort afflux de lumière si non suivi de travaux de restauration, nettoyage du matériel, etc.) - Pour éviter la dégradation des habitats naturels et/ou des sols, favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible, éviter l'utilisation du brûlage dirigé, ne pas traverser le cours d'eau avec des engins ou prévoir des aménagements temporaires si nécessaire et utiliser des huiles végétales pour les tronçonneuses et les engins d'exploitation 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial) 	

Actions complémentaires dans le Docob	P12 - Lutte contre les espèces invasives animales et végétales P7 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence
Autres programmes	Contrat de rivière (validé en 2011) porté par A.B. Cèze

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
Plafond maximal des aides		F22706 = 5 000 € HT / ha travaillé F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé	
<p><i>Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</i></p> <p><i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i></p>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 150 ha Objectif de contractualisation : 1 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	1 x 13 000 €/ha = 13 000 €	1 x 18 000 €/ha = 18 000 €	
	31 000 €		

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie ou linéaire engagé
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

P17	Restauration et diversification morphologique des cours d'eau
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Restaurer le bon fonctionnement morphologique et écologique des hydrosytèmes
Habitat ou espèce visé	Habitats naturels : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc Espèces : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1308 Barbastelle
Objectif	Améliorer l'état de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire sur le site par leur entretien voire leur restauration, assurer une continuité écologique favorable à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et contribuer à la protection des berges.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité physique dégradée de la Cèze et de ses affluents par l'action de l'homme sur de nombreux secteurs : (extractions de granulats dans le lit mineur, curage, endiguement, protection de berge, reprofilage, seuils,...) - « Simplification » des mosaïques d'habitat qui conduit à une « banalisation » par suppression ou dysfonctionnement des milieux d'accueil
Effet attendu	Restauration et maintien du bon fonctionnement des hydrosystèmes permettant de maintenir la diversité des habitats riverains
Périmètre d'application	la mise en oeuvre d'un programme d'aménagement global sur l'ensemble du linéaire dégradé n'est pas réaliste, au plan des investissements à réaliser comme au plan des évolutions d'occupation de l'espace péri-aquatique qu'elle entraînerait. Les projets porteront sur des fragments de cours d'eaux situés en amont du site.
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	A.B. Cèze, ONEMA 30 et 48, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA Les Amis de La Cèze, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, ONF, DDT(M) 30 et 48, DREAL LR, etc..

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissements, rétrécissements, déviation du lit - Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs - Démantèlement d'encrochements ou d'endigues - Déversement de graviers - Protection végétalisée des berges - Etudes et frais d'expert 	
Conditions de réalisation	<p><i>Les principes d'aménagements qui sont proposés ci-après sont présentés à titre d'exemple type de ce qui peut être fait sur les têtes de bassin de la Cèze pour améliorer la qualité du milieu et des peuplements en général, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en particulier.</i></p> <p>Un secteur a été identifié sur la Cèze au niveau de Vielvic. Il pourra être traité en premier lieu.</p> <p>Une consultation des archives cadastrales, la consultation de photos aériennes anciennes, un quadrillage topographique précis et d'éventuels sondages pédologiques doivent être effectués au préalable afin de déterminer précisément l'évolution en plan et en altitude du linéaire du cours d'eau devant être renaturé. Ce bilan géomorphologique doit aboutir à des propositions d'aménagement à adapter en fonction des usages, de l'espace de liberté disponible et des risques d'ordres sécuritaires. Idéalement, en cas de redécouverte du tracé originel, le principe de la restauration consistera à remettre le cours d'eau dans son ancien lit et à combler le chenal rectifié actuel.</p>	

	<p>Concrètement, seule une légère excavation-guide volontairement sous-dimensionnée sera creusée sommairement le long du linéaire originel et les horizons pédologiques adjacents seront respectés lors du comblement du lit rectifié afin de supprimer les écoulements parasites. En effet, sous conditions hydrodynamiques originelles, le ruisseau pourra de lui-même reconstituer des habitats fonctionnels et retrouver son équilibre. Ainsi, excepté quelques rampes de fond en selle de cheval noyées positionnées stratégiquement en fonction des contraintes d'ordre anthropique (pont, passage à gué, etc...), aucune construction artificielle ne sera réalisée dans le lit et sur les berges du cours d'eau. Aucune plantation végétale ne sera à prévoir. La recolonisation de la ripisylve devant se réaliser par elle-même en fonction des conditions hydrologiques en cours.</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux fixée dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) - Interdiction de réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les travaux et leur planification pour éviter le développement des espèces invasives
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie
Actions complémentaires dans le Docob	P16 - Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire
Autres programmes	Contrat de rivière (validé en 2011) porté par A.B. Cèze

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		
Plafond maximal des aides			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs de contractualisation	Restauration de 300 m de linéaire de 5 m. de largeur : 50 000 à 70 000 €
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Restauration de 300 m de linéaire de 20 m. de largeur : 60 000 à 90 000 € <i>(coûts détaillés dans le rapport ONEMA-SIALIS-TELEOS)</i>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
Recherche historique Etude de faisabilité Projet détaillé Etat des lieux	Plans d'exécution Procédure administrative Travaux	Suivi hors biologique :	Suivi & inventaire biologique	Suivi & inventaire biologique	Bilan

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Superficie ou linéaire engagé
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire sur le site

P18	Prise en charge de surcoûts d'investissement pour réduire l'impact de la desserte
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Conserver les habitats existants
Habitat ou espèce visé	<p><u>Habitats naturels</u> : 91E0 alluviales à Aulne glutineux et Frêne Forêt alluviales tous habitats d'intérêt communautaire du site potentiellement, 3170* Suintements temporaires sur silice</p> <p><u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pattes blanches</p>
Objectif	Dans le cadre de la gestion forestière courante, réduire l'impact des dessertes en finançant les modifications de tracé ou les aménagements nécessaires
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Impact potentiellement fort des dessertes sur les milieux naturels, en particulier les cours d'eau (végétations riveraines et biotope de l'Ecrevisse à pattes blanches) - Contexte de développement possible de l'exploitation du bois énergie entraînant une augmentation attendue de la densité de dessertes
Effet attendu	Maintien des habitats d'intérêt communautaire sensibles à la desserte et de l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles forestières incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, A.B. Cèze, ONEMA 30 et 48, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA Les Amis de La Cèze, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	Contrat forestier
Conditions de réalisation	<p>Plusieurs types d'actions sont à envisager selon la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allongement du parcours d'une voie existante pour éviter une zone sensible - mise en place d'équipements visant à limiter la fréquentation - mise en place d'ouvrage de franchissement temporaire (gué, busage, poutrelles) ou permanent. <p>Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions complémentaires dans le Docob	
Autres programmes	Contrat de rivière Cèze – Documents d'aménagement forestier

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables		F22709 – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	
Plafond maximal des aides		Création de route : 60 €/ml Création de piste 10 €/ml Obstacles : barrière en bois 1 000 €, blocs rocheux 60 € Passage bétonné : 3 000 € Kit de franchissement : 3 000 € Gué en rondins, poutrelles démontables, busage temporaire : 1 500 € Passage busé permanent : 1 500 € Passerelle : 3 000 €	
<i>A noter que les opérations obligatoires, notamment en application de la loi sur l'eau, ne sont pas éligibles.</i>			

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats réalisés
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

P19	Lutte contre les espèces invasives animales et végétales
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Lutter contre les espèces envahissantes
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loutre
Objectif	Eliminer les espèces invasives animales et végétales présentes sur le site Natura 2000, ou limiter leur propagation, afin d'assurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
Justification de l'action	- Habitats naturels et habitats d'espèces dégradés par la présence d'espèces envahissantes - Développement d'espèces invasives concurrentes aux espèces autochtones
Effet attendu	Elimination ou limitation de la propagation des espèces envahissantes présentes sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 en complémentarité avec les travaux d'A.B. Cèze pour les espèces végétales invasives (la priorité est donnée aux secteurs en début de colonisation)
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	A.B. Cèze, Parc national des Cévennes, Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, ONEMA, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA locales, ONCFS, FDC 30 et 48, Sociétés locales de chasse, Apiculteurs, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'élimination des végétaux indésirables : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc <p><i>Espèces végétales envahissantes présentes sur le site : en gras, espèces représentant une menace forte et à traiter en priorité en fonction des possibilités d'action (étude de la faisabilité et du rapport coût/efficacité)</i></p> <p>Ailanthé (<i>Ailanthus altissima</i>), Ambrosie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>), Armoise des frères Verlot (<i>Artemisia verlotiorum</i>), Balsamine des jardins (<i>Impatiens balfouri</i>), Bambou (<i>Phyllostachys sp.</i>), Bident à fruits noirs (<i>Bidens frondosa</i>), Buddleia (<i>Buddleia davidii</i>), Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>), Chénopode faux-Ambrosie (<i>Chenopodium ambrosoides</i>), Chiendent d'eau (<i>Paspalum distichum</i>), Erable negundo (<i>Acer negundo</i>), Faux indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>), Lampourde d'Italie (<i>Xanthium italicum</i>), Onagre bisannuelle (<i>Oenothera biennis</i>), Petit piquant (<i>Galinsoga parviflora</i>), Raisin d'Amérique (<i>Phytolaca americana</i>), Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), Robinier (*) (<i>Robinia pseudacacia</i>), Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>), Souchet vigoureux (<i>Cyperus eragrostis</i>), Sporolobe tenace (<i>Sporolobus indicus</i>), Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>), Vigne des rivages (<i>Vitis riparia</i>), Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>).</p>		

	<p>(*) <i>Le robinier fait actuellement partie de la liste des espèces invasives définie par le conservatoire national botanique méditerranéen. L'espèce est cependant complètement naturalisée et présente en outre un intérêt sylvicole et agricole (apiculture). Dans le contexte local, on ne le considérera comme envahissant que dans le lit majeur des cours d'eau, dans la mesure où il y prend directement la place des boisements riverains d'intérêt communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les espèces animales invasives : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de cages pièges, suivi et collecte des pièges : Ecrevisse signal (<i>Pacifastatus leniusculus</i>) et Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>) - Détection, suivi : Perche soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>), Silure glane (<i>Silurus glanis</i>) et toute nouvelle espèce détectée (voir fiche C3). - Concernant le Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>) et le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>), les actions doivent être coordonnées dans un champ plus vaste que Natura 2000 avec les collectivités territoriales, ainsi que les fédérations et les sociétés locales de chasse et les piégeurs pour le Ragondin.)
Conditions de réalisation	<p>Un plan de gestion devra être élaboré afin de définir l'opportunité d'action, la localisation des stations (cartographie), les méthodes d'élimination et/ou de limitation des espèces indésirables et les modalités de mise en oeuvre (période d'intervention, modalités de gestion des rémanents, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). - cas du Robinier : l'éradication du Robinier n'est ni réalisable ni souhaitable étant donnée l'importance actuelle qu'a pris cette essence sur le site et son intérêt économique. Néanmoins, on s'efforcera de limiter son expansion dans le lit majeur des cours d'eau en évitant les coupes d'individus âgés, susceptibles de provoquer des repousses vigoureuses, et en préférant laisser vieillir ces individus.
Engagements non rémunérés obligatoires	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécifiques aux espèces végétales : Respect des modalités de gestion des rémanents + Interdiction de réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Spécifiques aux espèces animales : Lutte chimique interdite
Recommandations	<p>Pour éviter la dégradation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire lors de chantier de lutte contre les espèces invasives, favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible, ne pas traverser le cours d'eau avec des engins ou prévoir des aménagements temporaires si nécessaire.</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Vérification de la réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et de l'état initial avec l'état des surfaces engagées après travaux (visite terrain, photographies, etc.)
Actions complémentaires dans le Docob	C3 - Inventaire et suivi des espèces invasives animales et végétales
Autres programmes	Régulation des nuisibles par les piégeurs agréés

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
Plafond maximal des aides		F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé	
	<i>A noter que cette action est non éligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement et du code rural, ainsi que les dégâts d'espèces prédatrices.</i>		

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à définir sur devis en fonction des actions mises en place (espèces, superficie, techniques, etc.).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action Superficie / linéaire engagé ou nombre d'individus piégés dans le cadre de l'action
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats naturels et des espèces, suivi des espèces invasives

P20	Prévention des incendies
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Conserver les habitats existants
------------------------------	----------------------------------

Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes/ 9340 Chênaie verte
Objectif	Prévenir le risque incendie en maintenant le réseau DFCI à un bon niveau d'efficacité et en promouvant la gestion sylvicole des peuplements forestiers du site.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Risque important d'incendie sur l'ensemble du site, lié à une fermeture des milieux, à une déprise agricole et sylvicole, en lien avec des conditions climatiques propices à l'apparition et au développement des incendies - Sensibilité des habitats de châtaigneraies et de chênaie vertes aux incendies : destruction directe, appauvrissement par rajeunissement répété
Effet attendu	Maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire sensibles aux incendies en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, ONF, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, SDIS 30

DESCRIPTION DE L'ACTION	
--------------------------------	--

Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	Mesure non finançable par Natura 2000.
Conditions de réalisation	Entretien du réseau de pistes et d'équipements DFCI Maintien ou promotion d'une gestion sylvicole dynamique permettant de réduire la sensibilité des peuplements au risque d'incendie
Engagements non rémunérés obligatoires	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire
Recommandations	
Points de contrôle	
Actions complémentaires dans le Docob	P1 Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes P2 Entretien des châtaigneraies à vocation agricole P5 Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables
Autres programmes	PPRI, Plan de développement de massif Cévennes à Pin maritime et Laricio et Cévennes à châtaigniers lozériennes

FINANCEMENT	
--------------------	--

Mesures mobilisables	NC
Plafond maximal des aides	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
--	--

Objectifs de contractualisation	NC
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	NC

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Linéaire de pistes DFCI créées ou entretenues Nombre de PSG agréés
Indicateurs d'évaluation	Fréquence et importance des feux de forêt sur le site

P21	Lutte contre la surpopulation de sangliers
Priorité 1	

Objectifs opérationnels	<p>Conserver les habitats existants</p> <p>Maintenir et restaurer les châtaigneraies méditerranéennes en station en favorisant leur gestion agricole et sylvicole</p> <p>Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion</p>
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes/ 6510 Prairies maigres de fauche
Objectif	Lutter contre la surpopulation de sangliers sur le site
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Forte population de sangliers sur un site à faible densité de population agricole - Fort impact des sangliers sur les habitats d'intérêt communautaire : retournement des prairies de fauches, démolition des murets soutenant les châtaigneraies et les prairies - Surpopulation de sangliers identifiée comme un impact fort à la mise en pace de mesures de restauration des milieux naturels : retournement des milieux récemment ouverts, dégradation des châtaigneraies (murets et récoltes)
Effet attendu	Baisse de la densité de sangliers sur le site pour faciliter la restauration ou le maintien des habitats d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	FDC 30 et 48, Sociétés locales de chasse, A.B. Cèze, Parc national des Cévennes, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, ONF, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, ONF, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère,

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type de contrat	NC
Engagements rémunérés	Mesure non finançable par Natura 2000.
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager et développer la pratique des tirs à l'affût ou à l'approche entre le 1^{er} juin et le 14 août (sur autorisation préfectorale), - Engager au niveau local une concertation entre les acteurs agricoles et les forestiers et les sociétés de chasse, - Accompagner, en amont et en aval, la réalisation, dans le cadre de contrat Natura 2000, de mesures de restauration des milieux sensibles aux sangliers d'une communication auprès des sociétés de chasse pour leur demander d'augmenter la pression de chasse sur le secteur concerné, - Mettre en relation les agriculteurs et la fédération des chasseurs pour la mise à disposition de dispositifs de protection des cultures, - Promouvoir le principe de prise en compte des atteintes à la biodiversité dans la définition des points noirs départementaux pour la surpopulation de sangliers
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P1/P2 Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole et agricole</p> <p>P3/P4 Gestion sylvicole ou agricole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes</p> <p>P12 Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes</p> <p>P13 Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation</p>
Autres programmes	Schéma départemental de gestion cynégétique du Gard

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	NC
Plafond maximal des aides	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	NC
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	NC

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Evolution du nombre de tirs en affût/approche Pose de dispositifs de protection
Indicateurs d'évaluation	Diminution du niveau de dégâts constatés des sangliers sur les habitats d'intérêt communautaire

P22	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Conserver les habitats existants
------------------------------	----------------------------------

Habitat ou espèce visé	<p><u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé, 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc, 7220 Sources pétrifiantes, 8110 Eboulis siliceux montagnards, 8130 Eboulis méditerranéens thermophiles, 8150 Eboulis siliceux collinéens, 8220 Vegetation chasmophytique des pentes rocheuses, 8230 Dalles rocheuses avec végétation pionnière</p> <p><u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1308 Barbastelle</p>
Objectif	Limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en maîtrisant la fréquentation des zones sensibles par l'aménagement des accès (déviation de tracé, mise en défens, etc.) et en sensibilisant les usagers, en particulier au niveau des habitats riverains et rocheux.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation d'habitats naturels d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces par le piétinement ou la pratique des loisirs motorisés (quads, 4x4, motos) en dehors voies autorisées - Dérangement d'espèces d'intérêt communautaire par fréquentation des zones sensibles
Effet attendu	Réduction des perturbations sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	A.B. Cèze, Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, ONEMA 30 et 48, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA locales, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Chambres d'agriculture du Gard et de Lozère, Conservatoire d'espaces naturels, Parc national des Cévennes, Associations naturalistes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
-------------------------	--	--	--

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Déviation d'infrastructures</u> : Allongement de tracés de voirie existante (chemin, piste, etc.) + Changement de substrat + Mise en place d'obstacles pour limiter la fréquentation (barrières, grumes, etc.), de dispositifs anti-érosifs, d'ouvrages de franchissement, de passerelles et de passages à gué, etc. - <u>Mise en défens d'habitats</u> : Achat de fourniture (poteaux, grillages, clôture), pose et dépose s'il y a lieu, rebouchage des trous lors de la dépose, entretien du matériel (remplacement, réparation), création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès, création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones, etc. - <u>Information des usagers</u> : Conception et fabrication des panneaux de recommandation ou d'interdiction, pose et dépose s'il y a lieu, rebouchage des trous lors de la dépose et entretien des équipements d'information. 		

Conditions de réalisation	<p>En amont et en parallèle des aménagements, il est souhaitable d'informer et sensibiliser les usagers, en se basant sur un travail commun entre élus, riverains et animateur du site. Il s'agira d'approfondir les connaissances sur la pratique de randonnées motorisées (identification des secteurs pratiqués, du niveau d'impact sur le milieu) et de sensibiliser et informer la population sur les effets de ces pratiques sur le milieu (cf. fiche action I1) et de renforcer la collaboration avec les services de police, les communes, l'ONCFS, l'ONEMA, l'ONF,...</p> <p>Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités des aménagements à réaliser (type d'aménagement, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action (choix du type d'aménagement, période de réalisation, etc.), seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges - Obturation des poteaux creux sur le haut en cas d'utilisation dans le cadre de l'action - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect de la charte graphique ou des normes existantes lors de la conception des panneaux
Recommandations	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions complémentaires	Tournées de surveillance ONF/ONEMA/ONCFS
Autres programmes	

FINANCEMENT		
Mesures mobilisables	<p>A32325P - Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p>A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>A32326P - Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p>	<p>F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p> <p>F22710 - Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire</p> <p>F22714 - Aménagement visant à informer les usagers de la forêt</p>
Plafond maximal des aides		<p>F22709 = Selon les aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création de route = 60 € / ml HT * Création de piste = 10 € / ml HT * Barrière en bois posée = 1000 € HT * Barrière en métal posée = 2000€ HT * Obstacle par bloc rocheux = 60 € HT * Passage bétonné = 3000 € HT * Kit de franchissement = 3000 € HT * Gué en rondins, poutrelles ou busages temporaires = 1500 € HT * Passage busé = 1500 € HT * Passerelle = 3500 € HT <p>F22710 = 10 000 € / ha mis en défens</p> <ul style="list-style-type: none"> * Barrière = 3000€ HT (matériel, pose) * Clôture = 15 € HT / ml de clôture <p>F22714 = 5 000 € HT, avec</p> <ul style="list-style-type: none"> * Panneau pédagogique = 3 000 € HT * Panneau réglementation = 300 € HT
	<p><i>A noter que les mesures A32325P et F22709 ne sont pas éligibles pour les opérations rendues obligatoires par la réglementation, ni pour les nouveaux projets d'infrastructures (route, piste, desserte, etc.). Ces deux mesures ne financent que le surcoût éventuel lié aux modifications de l'existant.</i></p> <p><i>A noter également que les mesures A32326P et F22714 ne peuvent être mobilisées qu'en association avec une ou plusieurs autres mesures dans le cadre d'un contrat Natura 2000.</i></p>	

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Coût estimatif maximal de l'action	Indéterminé (Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats et espèces

P23	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Conserver les habitats existants
Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1308 Barbastelle
Objectif	Maintenir des milieux humides ou aquatiques favorables à de nombreuses espèces (chiroptères, odonates, amphibiens, etc.), en entretenant des mares et des ouvrages hydrauliques garantissant des habitats d'espèces
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la présence de milieux humides ou aquatiques pour de nombreuses espèces - Intérêt social, culturel et historique des ouvrages hydrauliques cévenols (gourgues, païssières, tancats)
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et maintien d'un réseau de mares favorables à diverses espèces - Maintien d'habitats d'espèces aquatiques sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	A.B. Cèze, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION			
	<p>Le petit patrimoine hydraulique cévenol, souvent dégradé car non entretenu, présente un fort intérêt historique et socioculturel sur le territoire. Favorisant des retenues d'eau, une étude pourrait permettre de mieux connaître les espèces animales et végétales présentes (cf. Fiche Action C1) et de définir l'éventuel intérêt de certains ouvrages au regard des enjeux Natura 2000 et de la biodiversité en général. La potentielle réhabilitation et la gestion d'ouvrages demanderont d'une part, de rechercher des financements extérieurs (collectivités territoriales notamment) et devront d'autre part, prendre en compte les objectifs de la Directive-Cadre sur l'eau et la réglementation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">Les engagements énoncés ci-dessous concernent les opérations de restauration et d'entretien de mares.</p>		
Type de contrat	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #ccccff;">Contrat non agricole non forestier</td> <td style="background-color: #92d050;">Contrat forestier</td> </tr> </table>	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier
Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier		
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement et entretien : Désenvasement, curage, colmatage, débroussaillage et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique, entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare, enlèvement manuel des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, exportation des végétaux, enlèvement des macro-déchets, etc. 		
Conditions de réalisation	<p>Dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et être de taille inférieure à 1 000 m². Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités des travaux de restauration et/ou d'entretien des mares engagées (type d'intervention, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).</p>		

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire - Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges - Interdiction d'entreposer du sel à proximité de la mare - Interdiction d'introduire des animaux (poissons, tortue, etc.) dans la mare et de planter des végétaux invasifs - Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Dans le cas d'une mare forestière, éviter des coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare et maintenir des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci.
Recommandations	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie - Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions complémentaires dans le Docob	P19 - Lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales C1 - Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire
Autres programmes	

FINANCEMENT			
Mesures mobilisables	A32309P - Création ou rétablissements de mares A32309R - Entretien de mares	F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	MAET (combinaison à définir)
Plafond maximal des aides		F22702 = * Restauration = 10 000 € HT / mare * Entretien = 1000 € HT / mare	indéterminé
OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Indéterminé (Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.)		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)			

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats et espèces

P24	Améliorer la gestion quantitative et la qualité de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Prévenir les artificialisations supplémentaires du régime hydrologique et thermique des cours d'eau et les pollutions des eaux de surface
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1308 Barbastelle
Objectif	- Améliorer la qualité des eaux des cours d'eau du site - Améliorer la situation au niveau des étiages
Justification de l'action	La Cèze et le Luech sont localement confrontés à différentes sources de pollution liées aux activités humaines et à des étiages sévères récurrents. La préservation des espèces d'intérêt communautaire serait favorisée par l'amélioration de la gestion quantitative et de la qualité de la ressource en eau.
Effet attendu	- Amélioration de la qualité des eaux de surface - Augmentation des niveaux d'étiages
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Agence de l'eau, A.B. Cèze, ONEMA 30 et 48, FDPMA 30 et 48, AAPPMA Les Amis de La Cèze, DDT(M) 30 et 48, DREAL LR, etc..

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type de contrat	NC
Engagements rémunérés	Mesure non finançable par Natura 2000.
Conditions de réalisation	Les actions à entreprendre dépassent très largement le champ d'application du dispositif Natura 2000 mais s'inscrivent dans le cadre du contrat de rivière « Cèze » à travers ses volets : - A : Qualité des eaux – Réduction des pollutions domestiques et agricoles - B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable Ces actions, déjà en cours, doivent être appuyées pour favoriser l'atteinte des objectifs de conservation du document d'objectifs en ce qui concerne les habitats et espèce liés aux milieux aquatiques.
Actions complémentaires dans le Docob	
Autres programmes	Contrat de rivière Cèze – Volet A et B3

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	NC
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Objectifs/coûts de contractualisation	NC
--	----

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	-
Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la qualité des eaux sur les "points noirs " identifiés Amélioration des problèmes liés aux niveaux d'étiage

P25	Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Maintenir voire restaurer les prairies de fauche existantes en aidant à la gestion
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes/ 6510 Prairies maigres de fauche
Objectif	Favoriser le maintien de l'agriculture sur le site pour permettre l'entretien des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (prairies de fauche et châtaigneraies en particulier).
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déclin de l'activité agricole sur l'ensemble du site, avec une répercussion forte sur l'état de conservation des prairies et châtaigneraies d'intérêt communautaire - Difficultés croissantes rencontrées par les agriculteurs souhaitant s'installer faute de terres disponibles - Risque identifié de classement de terres agricoles en zone urbanisables dans les documents d'urbanisme du site - Impact négatif de l'artificialisation des sols sur les écosystèmes et les hydrosystèmes
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation du maintien de l'agriculture sur le site - Maintien des habitats d'intérêt communautaires associés - Participation à la lutte contre l'artificialisation des sols
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Communes, Communauté de communes, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en OEuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type de contrat	NC
Engagements rémunérés	Mesure non finançable par Natura 2000.
Conditions de réalisation	<p>Implication de la structure animatrice du site Natura 2000 dans l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle des communes (PLU), intercommunes (PLUi) ou de la communauté de communes (ScoT) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec les objectifs du Docob • veiller à ne pas réduire la part des sols à vocation agricole (zonage A) sur les communes incluses dans le site • promouvoir l'utilisation d'outils adaptés pour prendre en compte cette problématique dans les documents d'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> - maintien de la surface classée A - création si nécessaire de Zones agricoles protégées (ZAP)
Actions complémentaires dans le Docob	<p>A3 - Elaboration et animation du projet agro-environnemental</p> <p>A4 - Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs</p>
Autres programmes	ScoT Pays de Cévennes (en cours), documents d'urbanisme

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	NC
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB	
Objectifs de contractualisation	NC
Coût estimatif maximal de l'action	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	Evolution des surfaces à vocation agricoles dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux

MIEUX CONNAITRE LES HABITATS ET LES ESPECES

Fiches C1 à C3

C1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Compléter les études pour les groupes non inventoriés Approfondir les études déjà réalisées, en termes d'informations sur les populations, de surface couverte et de connaissance des pratiques
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : toutes espèces d'intérêt communautaire
Objectif	Améliorer les connaissances concernant les espèces d'intérêt communautaire (espèces présentes, besoins écologiques, état de conservation, aire de répartition, etc.) en réalisant des inventaires et/ou études afin d'optimiser leur préservation.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - les études réalisées dans la cadre du diagnostic n'ont pas couvert l'ensemble des groupes pour lesquels des espèces d'intérêt communautaire sont fortement potentielles - les études concernant certains groupes n'ont permis de recueillir que des données très fragmentaires et mériteraient d'être approfondies
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer ou infirmer la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site Natura 2000 - Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les espèces d'intérêt communautaire présentes
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes (Gard Nature, COGard, ALEPE, GC LR, etc.), ONEMA, FDPPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Différents inventaires et/ou études peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. La priorité est donnée aux espèces prioritaires, à fort enjeu et/ou classées vulnérables au niveau français et/ou pour lesquelles il manque des connaissances (notamment Ecrevisse à pieds blancs et Chiroptères).</p> <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens</p> <p><u>Poissons</u> : prospections par pêches électriques de sondage sur la Cèze, le Luech et l'Homol</p> <p><u>Odonates</u> : Rechercher les 3 espèces d'intérêt communautaire avérées (<i>Gomphus graslini</i>, <i>Macromia splendens</i> et <i>Oxygastra curtisii</i>)</p> <p><u>Ecrevisse à pieds blancs</u> : Compléter le travail de l'ONEMA sur la recherche de cette espèce sur l'ensemble du bassin : préciser les limites géographiques des populations connues et investir de nouveaux secteurs (absence de données sur de nombreux affluents, une seule donnée sur la Ganière, données non actualisées sur le haut-bassin de la Cèze).</p> <p><u>Chiroptères</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un inventaire intégrant des nuits d'écoutes aux trois saisons clé de la biologie des espèces (printemps-automne-été) pour les différents milieux (hêtraies, chênaies, milieux ouverts) et des captures dans les milieux les plus favorables (points d'eau), - réaliser des enquêtes pour rechercher les gîtes dans le bâti : enquête auprès des propriétaires, prospection des combles des bâtiments publics, des églises... - prospection des cavités, mines et galeries, dans le respect des règles de sécurité. <p><u>Tous groupes liés aux cours d'eau</u> : évaluer l'intérêt du patrimoine bâti hydraulique pour la faune d'intérêt communautaire (voir fiche action P22).</p>
---------------------------	---

Actions complémentaires dans le Docob	<p>S1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation</p> <p>S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p> <p>P23 - Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée - Plan National d'Action Loure d'Europe : Inventaires réalisés sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon (cf. COGard)
FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	<p>PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER</p> <p>(Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)</p>
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Inventaires et études complémentaires	60 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	12 000 €
	Total partiel estimé		12 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des connaissances des espèces d'intérêt communautaire du site

C2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Approfondir les études déjà réalisées, en termes d'informations sur les populations, de surface couverte et de connaissance des pratiques
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Habitats</u> : tous habitats d'intérêt communautaire
Objectif	Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire (besoins écologiques, état de conservation, aire de répartition, etc.) en réalisant des inventaires et/ou des études afin d'optimiser leur préservation.
Justification de l'action	Nécessité d'enrichir les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire suite au diagnostic (bibliographie, inventaire, analyse) pour approfondir ou acquérir certaines données.
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les habitats d'intérêt communautaire présents - Confirmer ou infirmer la présence d'autres habitats d'intérêt communautaire potentiels sur le site Natura 2000
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes (Gard Nature, COGard, ALEPE, GC LR, etc.), ONEMA, FDPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Différents inventaires et/ou études peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. La priorité est donnée aux habitats prioritaires, à fort enjeu et/ou classés vulnérables au niveau français et/ou pour lesquelles il manque des connaissances : milieux riverains, prairies de fauches et milieux humides ponctuels.</p> <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon pour mutualiser les moyens</p> <p>Amélioration de la connaissance des habitats présents :</p> <p><u>Habitats riverains</u> : Amélioration de la connaissance des habitats naturels d'intérêt communautaire majeurs identifiés (92A0, 91E0, 3240, 3250) et rechercher les habitats naturels d'intérêt communautaire dont la présence est mal caractérisée ou potentielle (3260, 3280, 3290, 6430) : compléter les données sur toute la Cèze et le Luech (environ 50 km) et prospecter les bassins de l'Homol et de la Ganière (environ 60 km).</p> <p><u>Châtaigneraies méditerranéennes</u> : Affiner la connaissance sur les espèces caractéristiques de l'habitat et sa répartition altitudinale : rechercher la limite altitudinale supérieure de l'habitat selon l'exposition et les secteurs, en lien avec les potentialités agricoles et sylvicoles permettant la mise en place de contrats.</p> <p><u>Prairies et pelouses</u> : Améliorer la connaissance (types, cortèges intermédiaires, gestion passée,...), préciser la distinction entre les pelouses sèches du <i>mesobromion</i> et les prairies de fauches de l'<i>Arrhenaterion</i> en réalisant des relevés complémentaires dans les secteurs d'Aujac, Haute Bedousses, Nojaret et Hiverne (prairies sur terrasses).</p> <p><u>Milieux humides ponctuels (3170, 7220) et pelouses pionnières sur dalles</u> : Mieux connaître la répartition de l'habitat et les indicateurs de son état de conservation : mener des prospections le long des cours d'eau du site pour localiser les suintements temporaires.</p>
---------------------------	--

	Suivi et évaluation de l'état de conservation : Définition des protocoles (en lien avec les études de 2011), organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc. + Recrutement et coordination des prestataires extérieurs.
Actions complémentaires dans le Docob	S1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité
Autres programmes	- Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Inventaires et études complémentaires	40 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	8 000 €
	Total partiel estimé		8 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des connaissances des habitats d'intérêt communautaire du site

C3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Approfondir les études déjà réalisées, en termes d'informations sur les populations, de surface couverte et de connaissance des pratiques
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<p><u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc, 3170 Suintements temporaires sur silice</p> <p><u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les espèces invasives présentes sur le territoire et évaluer leur dynamique de colonisation en réalisant des - inventaires réguliers afin de déterminer leur impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Colonisation effective ou potentielle des espèces invasives sur le site - Impact négatif significatif des espèces invasives sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les espèces invasives présentes sur le territoire - Evaluer l'impact des espèces invasives pour optimiser la lutte contre ces dernières (faisabilité, priorisation, moyens)
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	A.B. Cèze, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, Associations naturalistes ONEMA, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA locales, ONCFS, FDC 30 et 48, Sociétés locales de chasse, Apiculteurs, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Différents inventaires et suivis peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. Quelques exemples pressentis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ecrevisses invasives</u> : Inventaires et suivi des écrevisses exotiques afin de cartographier leur répartition sur le bassin versant et d'identifier les secteurs problématiques vis-à-vis de l'écrevisse autochtone. - <u>Espèces végétales invasives</u> : Selon les espèces, réaliser un état des lieux et/ou un suivi de leur répartition. Seront traités en priorité les milieux riverains. L'amont des cours d'eau doit être traité en premier lieu. - <u>Silure, Frelon asiatique, Ragondin</u> : Collecter des données de présence auprès des acteurs du territoire (à noter que les actions concernant ces deux espèces doivent être coordonnées dans un champ plus vaste que Natura 2000) avec les collectivités territoriales ainsi que les fédérations de chasse et les piégeurs pour le Ragondin. <p>Des partenariats doivent être recherchés avec les différents gestionnaires du territoire (exemple : promotion de la localisation des espèces invasives intraforestières par les agents de l'ONF au cours de leurs missions sur le site). L'ensemble des données collectées doit être centralisé au sein de l'observatoire local de biodiversité (voir fiche action S4).</p> <p>Ces actions d'inventaire et de suivi doivent nécessairement s'accompagner d'actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers du territoire (voir fiche action I2).</p> <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec les opérateurs des sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et les compétences et créer une cohérence inter-sites face aux espèces invasives.</p>
---------------------------	--

Actions complémentaires dans le Docob	S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité P20 - Lutte contre les espèces invasives animales et végétales I2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés
Autres programmes	- Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes (SILENE)

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Suivi espèces végétales	30 jours	6 000 €
	Suivi espèces animales	15 jours	3 000 €
	Total partiel estimé		9 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
-----------------------------------	---

C4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Mise en place d'un suivi écologique et socio-économique du site
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : toutes espèces d'intérêt communautaire
Objectif	Suivre les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leur état de conservation afin de caractériser leur évolution et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre à différentes échelles spatiales et temporelles.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution naturelle et/ou artificielle des populations d'espèces et de leur état de conservation - Evaluation de l'efficacité des mesures mises en oeuvre et plus généralement du document d'objectifs
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 - Evaluer leur état de conservation suite à la mise en oeuvre de mesures de gestion et du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes (Gard Nature, COGard, ALEPE, GC LR, etc.), ONEMA, FDPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Suivi des espèces au sein du site partir d'un choix de stations représentatives de la diversité géographique et physique des milieux où elles ont été observées et des enjeux liés aux activités humaines.</p> <p>L'objectif est d'actualiser la connaissance acquise sur le patrimoine Natura 2000 à travers la mise en place d'un Observatoire (voir fiche S4). Celui-ci ne se substitue pas aux cas particuliers des suivis destinés à montrer les effets de tel ou tel aménagement ou autres actions locales identifiées et dont le contenu est adapté à chaque problématique et peut comporter par exemple des descripteurs liés à la qualité de l'eau.</p> <p>Pour les espèces liées aux milieux riverains, l'échantillonnage suivant est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Odonates</u> (caractéristiques du milieu, espèces rencontrées, effectifs, états : exuvie, larve, adulte) : 6 stations - <u>Poissons</u> (évaluation quantitative) : 10 stations - <u>Ecrevisse</u> (reconnaissance nocturne) : 12 tronçons <p>Pour les chiroptères, les suivis pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les suivis des mines et galeries menés depuis 2009, - Reprendre le suivi des Caves de Clamoux pour confirmer ou non le statut de reproduction du Petit Rhinolophe sur le site.
Actions complémentaires dans le Docob	<p>C1 - Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Inventaires et études complémentaires	40 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	8 000 €
	Total partiel estimé		8 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des connaissances des habitats d'intérêt communautaire du site

C5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Mise en place d'un suivi écologique et socio-économique du site
Habitat ou espèce visé	<u>Espèces</u> : tous habitats d'intérêt communautaire
Objectif	Suivre les habitats d'intérêt communautaire et leur état de conservation afin de caractériser leur évolution et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre à différentes échelles spatiales et temporelles.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution naturelle et/ou artificielle des habitats et de leur état de conservation - Evaluation de l'efficacité des mesures mises en oeuvre et plus généralement du document d'objectifs
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'évolution des habitats d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 - Evaluer leur état de conservation suite à la mise en oeuvre de mesures de gestion et du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes (Gard Nature, COGard, ALEPE, GC LR, etc.), ONEMA, FDPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Conditions de réalisation	<p>Le suivi des habitats n'inclut pas l'étude de leur extension ou régression spatiale, qui nécessite une mise à jour complète de la cartographie. Il se fera plutôt par le biais de la mise en place d'un réseau de placettes sur lesquelles sera évalué l'état de conservation des habitats.</p> <p>Les habitats à évaluer en prioritaire correspondent aux habitats à enjeu fort du site (prairies de fauche, châtaigneraies, ripisylves) et aux habitats mal connus (sources petrifiantes, suintements). Les protocoles d'évaluation se référeront autant que possible à des méthodes validées au niveau national ou régional (protocoles du MNHN ou du CEN-LR). La méthode utilisée devra être aisément reproductible, si possible sur les mêmes placettes.</p> <p>A titre indicatif, la pression de suivi sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - châtaigneraies méditerranéennes : 10 placettes - prairies de fauche : 5-10 placettes - ripisylves : 5-10 placettes (au moins 2 par type d'habitat) - suintements et sources petrifiantes : 2-5 placettes <p>le choix des placettes devra intégrer la représentativité du milieu et les facilités de suivi (accès, type de propriété, permanence de la gestion...).</p>
Actions complémentaires dans le Docob	<p>C2 - Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Inventaires et études complémentaires	20 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	4 000 €
	Total partiel estimé		4 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des connaissances des habitats d'intérêt communautaire du site

C6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Mise en place d'un suivi écologique et socio-économique du site
Habitat ou espèce visé	<u>Habitats naturels</u> : 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole à Saule drapé 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Pavot cornu, 91E0 Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, 92A0 Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loure
Objectif	Assurer une veille régulière de la ressource en eau en réalisant des collectes et des synthèses de données afin de suivre l'évolution qualitative et quantitative de la ressource et d'en informer le territoire.
Justification de l'action	- Problématique aussi bien environnementale que socio-économique (équilibre des besoins et adaptation pratiques) - Débits d'étiage de plus en plus sévères et présence de pollutions sur le bassin versant
Effet attendu	- Regrouper, synthétiser et diffuser les données liées à la ressource en eau à l'échelle locale
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Agence de l'eau, Agence régionale de la santé, CNRS, A.B. Cèze, ONEMA, Conseils généraux du Gard et de la Lozère, Collectivités territoriales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	Récolte de données (débits, analyses qualitatives, points ponctuels de pollution, consommation, etc.) auprès des différents acteurs de l'eau (Agence de l'eau, Agence régionale de la santé, services de l'état, collectivités territoriales, etc.), puis synthèse des éléments et diffusion. Amélioration de la connaissance de la température de l'eau : Pose, dépose de sondes enregistreuses de manière à couvrir la plupart des cours d'eau majeurs dans et hors périmètre Natura 2000 (prise en compte des résurgences) : 10-15 sondes pour le site.
Actions complémentaires dans le Docob	C2 - Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire S4 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité
Autres programmes	Contrat de rivière Cèze

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Suivi ressource en eau	15 jours	3 000 €
	Suivi température	5 jours	1 000 €
	Total partiel estimé		4 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation	Données collectées et rapports de synthèse
-----------------------------------	--

C7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Mise en place d'un suivi écologique et socio-économique du site
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Développer un observatoire local de biodiversité en mettant en place des outils de gestion des données (mise en forme, échange, valorisation et diffusion, etc.) et un réseau local d'observateurs afin d'améliorer et d'actualiser les connaissances naturalistes et de favoriser une meilleure appropriation locale des enjeux écologiques du site.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion nécessaire des données (mise en forme pertinente, actualisation régulière, valorisation efficace, etc.) - Mobilisation des compétences locales pour créer un réseau et favoriser l'appropriation locale
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances naturalistes supplémentaires tout en développant un réseau local d'observateurs - Organiser, mettre à jour et diffuser les données auprès des habitants, des porteurs de projet et des partenaires
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires, Participants à l'observatoire
Partenaires techniques	Citoyens du territoire, Etablissements scolaires, Collectivités locales, Parc national des Cévennes, Associations naturalistes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, ONEMA, FDPPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, FDC, Sociétés locales de chasse, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc..

DESCRIPTION DE L'ACTION	
--------------------------------	--

Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'observatoire : Définition des méthodes d'acquisition, de saisie, de mise en forme et de transfert des données, mise en place des outils techniques en lien avec les partenaires, constitution d'un réseau local d'observateurs (communication, réunion de présentation et de lancement), etc. - Animation de l'observatoire : Organisation de formations et de prospections de terrain, traitement des données collectées et transmises par les partenaires et les observateurs, rédaction et restitution d'un bilan des données, etc.
Recommandations	Nécessité de définir au préalable les objectifs de l'observatoire local et les moyens disponibles Etudier l'articulation avec les outils déjà existants tels que l'indice de biodiversité potentielle (IBP) des forêts et les observatoires de la biodiversité départementaux, régional et national (comme le SINP) ainsi que les observatoires locaux des autres sites Natura 2000 (Cèze et ses Gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du Galeizon et vallée du Mialet).
Actions complémentaires dans le Docob	A1 et A2 - Inventaires et études complémentaires des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire A3 - Inventaire des espèces invasives animales et végétales I1 et i2 - Suivi des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire naturaliste des écosystèmes méditerranéens (ONEM) - Observatoire du patrimoine naturel du Gard (coordonné par Gard Nature) - Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes (SILENE) - Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) - Volets national et régional (Languedoc-Roussillon) - Observatoire national de la biodiversité (ONB)

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Constitution de l'observatoire	20 jours	4 000 €
	Animation de l'observatoire	6 x 10 jours	12 000 €
	Total partiel estimé 24 000 €		16 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans des données collectées - Nombre de formations et de prospections de terrain organisées

INFORMER, VALORISER ET SENSIBILISER

Fiches I1 à I3

I1	Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Informier, sensibiliser et valoriser sur les enjeux écologiques du site auprès de tous les publics
------------------------------	--

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Informier sur la démarche Natura 2000 et sa mise en oeuvre locale, ainsi que faire connaître les enjeux écologiques et environnementaux présents sur le site par le biais de différents moyens de communication (lettres d'information, site Internet, articles de presse, animations, etc.).
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du dispositif Natura 2000 ainsi que des enjeux présents sur le site - Maintien d'une communication régulière avec le territoire pour informer des actualités du site et favoriser une meilleure appropriation de la démarche mise en place localement
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances de la population concernant la démarche Natura 2000 et la biodiversité locale pour une meilleure compréhension et appropriation
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Offices du tourisme locaux, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation par le biais de différents outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'information Natura 2000 : Réalisation, conception, impression et diffusion annuelle d'une lettre d'information à destination de la population et des acteurs locaux afin de communiquer sur le site Natura 2000 et ses actualités. - Site Internet : Gestion régulière du site Internet dédié au site Natura 2000 par la mise à jour du contenu et la mise en ligne des actualités, des nouveaux documents téléchargeables, etc. - Articles de communication : Rédaction d'articles (presse, bulletins communaux, documents de nos partenaires, etc.). - Animations : Organisation et/ou participation à diverses animations pour communiquer et sensibiliser autour de Natura 2000 (sorties nature, expositions, conférences, concours, etc.). <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 voisins pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-sites.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	I3 - Création de supports de communication et de sensibilisation sur Natura 2000
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Lettre d'information annuelle	6 x 5 jours + prestation 6 x 2 000 €	15 000 €
	Site internet	5 jours + 5 x 2 jours	3 000 €
	Article de presse	6 x 1 jour	1 200 €
	Animations	6 x 5 jours	6 000 €
	Total partiel estimé		

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lettres d'information éditées et diffusées - Nombre d'actualités mises en ligne sur le site Internet - Nombre d'articles de presse rédigés et publiés - Nombre d'animations organisées

I2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés
Priorité 1	
Objectif opérationnel	Informier, sensibiliser et valoriser sur les enjeux écologiques du site auprès de tous les publics
Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Sensibiliser des publics ciblés sur des thématiques spécifiques, environnementales en particulier, afin de favoriser des pratiques durables par la conception et la diffusion d'outils de communication spécifiques et/ou l'organisation de réunions, de formations et de journées de terrain.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de pratiques durables sur le territoire - Existence de comportements, souvent par méconnaissance, pouvant impacter négativement les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pratiques durables sur le territoire, en faveur des enjeux écologiques du document d'objectifs mais aussi de l'environnement de manière générale
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Ensemble des organismes socioprofessionnels du territoire (sylviculture, agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc.), A.B. Cèze, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Conditions de réalisation	<p>Mise en place de campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés (agriculteurs, forestiers, élus, scolaire, etc.) par le biais de différents moyens de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outil de communication : Elaboration et diffusion de fiches, plaquettes et/ou livrets thématiques. - Animations : Organisation de réunions, formations et/ou journées de terrain thématiques.
Recommandations	<p>Différentes thématiques peuvent être traitées en fonction des besoins et des opportunités en collaboration avec les partenaires techniques. Quelques exemples pressentis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>grand public</u> : s'associer aux initiatives existantes : demi-journée annuelle de ramassage de déchets organisée par la communauté de communes, fête de la nature du Parc des Cévennes – organiser des réunions publiques d'informations au lancement du Docob - <u>scolaires locaux</u> : sorties terrain sur la biodiversité qui les entoure (voir avec actions prévues dans le contrat de rivière) - <u>acteurs touristiques</u> (offices de tourisme, campings, canoë...) : organiser une journée d'information, voire une formation si demande existante, sur les enjeux du site pour pouvoir relayer l'information, valoriser le territoire, sensibiliser les visiteurs et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement - <u>usagers, propriétaires/gestionnaires</u> de parcelles hébergeant des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire sensibles : réunion de sensibilisation aux bonnes pratiques, de promotion du rôle de veille environnementale... <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec les sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	I3 - Création de supports de communication et de sensibilisation sur Natura 2000
Autres programmes	

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Outils de communication (rédaction contenu, infographie et reproduction pour plaquette)	20 jours + prestation 5 000 €	9 000 €
	Animations	6 x 5 jours	6 000 €
	Total partiel estimé		15 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents de sensibilisation édités et diffusés - Nombre d'animations organisées (réunions, formations, journées de terrain)

I3	Création de supports de communication et de sensibilisation
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Informer, sensibiliser et valoriser sur les enjeux écologiques du site auprès de tous les publics
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Créer des supports de communication (exposition pédagogique, posters, etc.) en vue d'informer et de sensibiliser différents publics ainsi que de réaliser des animations sur le territoire.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du dispositif Natura 2000 ainsi que des enjeux présents sur le site - Manque de supports de communication pour réaliser des animations
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances de la population concernant la démarche Natura 2000 et la biodiversité locale pour une meilleure compréhension et appropriation
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Offices du tourisme locaux, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Création de différents types de supports de communication et réflexion sur une charte graphique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Charte graphique</u> : Définition et rédaction d'un ensemble de règles (police, couleur, mise en page, logo, etc.) à utiliser lors de l'élaboration de supports de communication. - <u>Exposition</u> (panneaux pédagogiques) : Conception et fabrication d'une exposition (structuration de l'exposition, rédaction des textes, recherche et sélection des illustrations, mise en forme des panneaux, etc.). - <u>Posters</u> : Conception et impression de posters (choix des thèmes abordés, rédaction des textes, recherche et sélection des illustrations, mise en forme des posters, etc.). <p>Différents supports de communication et de sensibilisation peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques.</p> <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec les opérateurs des sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	<p>I1 - Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation</p> <p>I2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Charte graphique	10 jours	2 000 €
	Exposition (rédaction contenu, infographie, reproduction)	10 jours + prestation 10 000 €	12 000 €
	Poster (rédaction contenu, infographie, reproduction)	5 jours + prestation 5 000 €	6 000 €
	Total partiel estimé		20 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un document définissant la charte graphique - Existence d'une exposition (nombre de panneaux) - Nombre de posters édités et diffusés

**MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME GENERAL DE
COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION**

Fiches A1 à A7

A1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Gérer la démarche d'animation Natura 2000
Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Coordonner et planifier la mise en oeuvre du dispositif Natura 2000 en concertation sur le territoire tout en assurant la gestion administrative et financière du programme ainsi que son suivi et son évaluation.
Justification de l'action	Nécessité d'une animation générale (gestion administrative et financière, planification, suivi et évaluation du programme, etc.) pour garantir une mise en oeuvre efficace du programme Natura 2000
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et coordonner la mise en place des actions inscrites dans le document d'objectifs - Assurer la gestion administrative et financière du dispositif ainsi que le suivi et l'évaluation de sa mise en oeuvre
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Collectivités, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Animation générale du dispositif Natura 2000 sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion administrative et financière : Planification d'un programme d'animation annuel, montage des dossiers de demande de subvention et de paiement, rédaction d'un bilan d'activité annuel, recherche de financeurs, etc. - Animation de la concertation : Organisation et animation du comité de pilotage (une fois par an à minima pour amender et valider le programme d'animation annuel) et de groupes de travail + Participation aux réunions en lien avec Natura 2000 et le site de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, etc. - Suivi et évaluation du dispositif : Renseignement de l'outil SUDOCO créé par l'ATEN pour suivre et évaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs, rédaction d'un bilan pluriannuel (actions mises en place, résultats, etc.).
Actions complémentaires dans le Docob	A7 - Formations et échanges en vue d'une amélioration des connaissances et des compétences
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif maximal de l'action	Gestion administrative et financière	6 x 10 jours	12 000 €
	Animation de la concertation	6 x 20 jours	24 000 €
	Suivi et évaluation du dispositif	6 x 3 jours + 2 x 10 jours	7 600 €
	Total partiel estimé		43 600 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités, programmes d'animation - Nombre de réunions de concertation organisées (comité de pilotage, groupes de travail) - Nombre de participations à des réunions externes en lien avec Natura 2000 - Renseignement régulier de SUDOCO

A2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Animer la mise en place d'actions
Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Animer la contractualisation et l'adhésion à la charte Natura 2000 sur le territoire par l'identification de contractants et de signataires potentiels et par leur appui lors du montage du dossier et de la mise en oeuvre des engagements.
Justification de l'action	Mise en oeuvre opérationnelle des actions de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du document d'objectifs par la signature de contrat Natura 2000 et/ou de charte Natura 2000
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de contractants et signataires potentiels - Signatures et mises en oeuvre de contrats Natura 2000 et de chartes Natura 2000 sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, Ensemble des organismes socioprofessionnels du territoire (sylviculture, agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc.), Parc national des Cévennes, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de signataires : Organisation de réunions publiques ou spécifiques (forestiers, agriculteurs, élus, associations, chasseurs, pêcheurs, etc.) pour présenter et promouvoir les contrats et la charte Natura 2000 + Identification de parcelles à enjeu et démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés. - Réalisation de diagnostics préalables : Identification des enjeux écologiques présents (visite de terrain, cartographie), propositions de mesures de gestion adaptées en tenant compte du projet du gestionnaire/propriétaire. - Montage et mise en oeuvre : Rédaction de la notice de gestion pour les contrats Natura 2000 (cahier des charges précisant les engagements du contractant, les modalités techniques, etc.) + Assistance au montage du dossier et à la mise en oeuvre des engagements. <p>Un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles engagées sont élaborés en préalable à toute contractualisation en partenariat avec le gestionnaire et/ou le propriétaire des terrains, un écologue et un référent dans le domaine agricole et/ou forestier selon les besoins.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	A3 - Elaboration et animation du projet agro-environnemental
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Identification (réunion, démarchage)	10 jours en année 1 + 5 x 5 jours	7 000 €
	Diagnostic préalable	15 x 3 jours	9 000 €
	Montage contrat et suivi	15 x 5 jours	15 000 €
	Accompagnement signataire charte	10 x 2 jours	4 000 €
	Total partiel estimé		

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions publiques ou spécifiques organisées - Nombre de gestionnaires/propriétaires potentiels démarchés - Nombre de diagnostics préalables réalisés - Nombre de contrats et de chartes signés - Superficies engagées

A3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Gérer la démarche d'animation Natura 2000
Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Elaborer le projet agro-environnemental (PAE) du territoire en concertation avec les acteurs agricoles puis animer sa mise en oeuvre par l'identification de contractants potentiels, le montage de contrats et le suivi de leur mise en oeuvre..
Justification de l'action	Détermination et mise en oeuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) adaptées aux enjeux du territoire afin de mener des actions de gestion conservatoire sur les parcelles agricoles présentant des habitats naturels et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination des mesures agro-environnementales territorialisées adaptées aux enjeux du territoire dans le PAE - Identification d'agriculteurs intéressés par la signature de mesures agro-environnementales territorialisées - Signatures et mises en oeuvre de mesures agro-environnementales territorialisées sur les surfaces agricoles
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, Ensemble des acteurs agricoles concernés par le territoire (Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, SUAMME, COPAGE

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Conditions de réalisation	<p>Elaboration du projet agro-environnemental : Choix en concertation des combinaisons d'engagements unitaires, rédaction de la notice de territoire, estimation du potentiel de contractualisation et du budget correspondant sur le territoire, présentation du PAE en commission régionale agro-environnementales.</p> <p>Animation du projet agro-environnemental sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de signataires : Organisation de réunions spécifiques à destination des agriculteurs pour présenter et promouvoir les mesures agro-environnementales territorialisées + Identification de parcelles agricoles à enjeu et démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés. - Réalisation de diagnostics préalables : Identification des enjeux écologiques présents (visite de terrain, cartographie), propositions de mesures de gestion adaptées en tenant compte du projet du gestionnaire/propriétaire. - Montage et mise en oeuvre : Rédaction de la notice de gestion (cahier des charges précisant les engagements de l'agriculteur, les modalités techniques, les points de contrôle, etc.) + Assistance au montage du dossier et à la mise en oeuvre des engagements. <p>Un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles engagées sont élaborés en préalable à toute contractualisation en partenariat avec le gestionnaire et/ou le propriétaire des terrains, un écologue et un référent dans le domaine agricole et/ou forestier selon les besoins.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	A2 - Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000
Autres programmes	

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif maximal de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Elaboration du PAE	15 jours	3 000 €
	Identification (réunion, démarchage)	10 jours	2 000 €
	Diagnostic préalable	20 x 3 jours	12 000 €
	Montage contrat et suivi	20 x 5 jours	20 000 €
Total partiel estimé			37 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Projet agro-environnemental validé sur le territoire - Nombre de réunions organisées à destination des agriculteurs - Nombre d'agriculteurs potentiels démarchés - Nombre de diagnostics préalables réalisés - Nombre de contrats agricoles signés - Superficies engagées

A4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Mettre en cohérence les objectifs de gestion avec les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Mettre en cohérence les documents, programmes et projets territoriaux concernant le site avec les préconisations du document d'objectifs afin d'assurer une gestion globale durable.
Justification de l'action	Porter à connaissance des préconisations du document d'objectifs en termes de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour une intégration et/ou prise en compte dans les projets
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en cohérence des projets territoriaux avec les objectifs du document d'objectifs - Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Conseils généraux 30 et 48, A.B. Cèze, Agence de l'eau, FDPPMA 30 et 48, ONEMA 30 et 48, FDC 30 et 48, ONCFS 30 et 48, CRPF LR, ONF, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Veille environnementale et mise en cohérence des documents, programmes et projets territoriaux avec les objectifs du document d'objectifs lors de leur élaboration ou de leur renouvellement.</p> <p>Information et concertation : Identification des projets territoriaux et des maîtres d'ouvrage, transmission du document d'objectifs, rencontres d'échanges et participation aux réunions des divers programmes, etc.</p> <p>Exemples de projets pouvant être concernés par cette action : Documents d'urbanisme, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Contrat de rivière, Plan départemental de protection et de gestion des milieux piscicoles, Aménagements forestiers, Plans de prévention des risques, Travaux d'entretien de voirie ou d'ouvrages, etc.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	<p>P23 - Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme</p> <p>A5 - Animation autour du dispositif des évaluations des incidences</p> <p>A6 - Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB
--

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Animation	6 X 5 jours	6 000 €
	Total estimé		6 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions d'échanges organisées- Nombre de participation aux réunions externes

A5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Mettre en cohérence les objectifs de gestion avec les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Informier et accompagner les porteurs de projet soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 afin, d'une part, de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux écologiques en amont de l'élaboration des projets et d'autre part, d'aider les porteurs de projet au montage de leur dossier d'évaluation des incidences.
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la réglementation sur les évaluations des incidences et de sa mise en oeuvre - Porter à connaissance les enjeux écologiques du territoire pour une meilleure prise en compte dans les projets
Effet attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux écologiques dans les différents projets soumis aux évaluations des incidences afin d'éviter les impacts significatifs défavorables aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire - Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Ensemble des porteurs de projet soumis à évaluation des incidences (collectivités, associations, établissements privés ou publics, personnes privées, etc.), DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Animation autour du dispositif des évaluations des incidences Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information : Communication concernant le dispositif des évaluations des incidences par le biais du site Internet, de la lettre d'information, de réunions d'information, etc. - Accompagnement des porteurs de projet : Transmission des données, des canevas de dossier d'évaluation des incidences et des exemples, appui technique pour la prise en compte des enjeux et/ou le montage du dossier, etc. <p>Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec les sites Cèze et ses gorges, vallée du Gardon de Saint-Jean, vallée du gardon de Mialet et vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et les compétences.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	<p>I1 - Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation</p> <p>A4 - Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs</p> <p>A6 - Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Information (réunions et documents)	9 jours	1 800 €
	Accompagnement	6 X 5 jours	6 000 €
	Total estimé		7 800 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers d'évaluation des incidences suivis - Nombre de réunions d'information ou d'appui technique organisées

A6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels
Priorité 2	

Objectif opérationnel	Animer la mise en place d'actions
Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Favoriser les projets participant à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en identifiant des projets potentiels et/ou en accompagnant les porteurs de projet dans leur démarche.
Justification de l'action	- Présence de freins à la gestion conservatoire et à la contractualisation (morcellement et difficulté d'accès au foncier)
Effet attendu	- Acquisition, regroupement et/ou conventionnement de gestion de parcelles afin de mettre en place des mesures de gestion conservatoire en faveur habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire - Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Propriétaires/gestionnaires de terrains fonciers, Collectivités, Conseils généraux du Gard et de la Lozère, A.B Cèze, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, SAFER LR, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc..

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conditions de réalisation	<p>Développement de projets : Identification de secteurs intéressants (enjeux écologiques), démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés, réunions d'information et d'échanges sur les outils possibles (fonciers, financiers, techniques, etc.) etc.</p> <p>Appui aux projets : Aide à la mise en place de convention, aide à la recherche de financements potentiels, aide au montage administratif des dossiers, appui technique à la mise en oeuvre du projet, etc.</p> <p><i>Exemples de projets pouvant être concernés par cette action : Acquisition foncière, Mise en place de convention de gestion, Création d'Association syndicale autorisée, Création d'Association foncière pastorale ou agricole, etc.</i></p> <p>Dans le cadre de projet d'acquisition, de regroupement et/ou de conventionnement de gestion de parcelles, cette action peut être mobilisée si les propriétaires/gestionnaires des terrains concernés s'engagent dans la démarche Natura 2000 (contractualisation ou adhésion à la charte Natura 2000) afin d'assurer la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire.</p>
Actions complémentaires dans le Docob	<p>A2 - Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000</p> <p>A3 - Elaboration et animation du projet agro-environnemental</p>
Autres programmes	Acquisition foncière par le droit de préemption : Conseils généraux au titre des Espaces naturels sensibles et Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) au titre du droit de préemption environnementale

FINANCEMENT

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Animation et appui aux projets	6 x 10 jours	12 000 €
	Total estimé		12 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	- Nombre de projets proposés, réalisés et/ou suivis

A7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences
Priorité 1	

Objectif opérationnel	Gérer la démarche d'animation Natura 2000
------------------------------	---

Habitat ou espèce visé	<u>Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>
Objectif	Améliorer les connaissances et compétences par la formation continue et des échanges avec les différents partenaires afin d'assurer de manière efficace les missions d'animation du document d'objectifs.
Justification de l'action	- Assurance de la mise en oeuvre efficace des missions d'animation du document d'objectifs
Effet attendu	- Développement des connaissances et compétences du personnel en charge de l'animation du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site
Bénéficiaire de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Atelier technique des espaces naturels et tout autre organisme réalisant des formations, Structures opératrices/animatrices de site Natura 2000 : SMPACV, A.B. Cèze, CCHG, S.M.A.C.V.G, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
--------------------------------	--

Conditions de réalisation	<p>Formations : Participation à des formations techniques selon les besoins (méthodes de réalisation des diagnostics préalables au contrat Natura 2000, utilisation de l'outil de suivi des documents d'objectifs SUDOCO, développement de connaissances naturalistes, etc.) ainsi qu'à des colloques, des conférences, etc.</p> <p>Echanges : Participation à des échanges avec les différents partenaires techniques (discussions téléphoniques, transmissions de données, réunions d'échanges et de retours d'expérience, sorties de terrain, etc.).</p> <p>En particulier, des échanges réguliers seront à mettre en place avec les structures animatrices des sites Natura 2000 voisins qui présentent des problématiques très proches, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le site "Vallée du Galeizon", animé par Le syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon (SMACVG) - le site "Vallée du Gardon du Mialet" animé par la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons (CCHG) - le site "Vallée du Gardon de Saint-Jean" animé le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV) - le site "La Cèze et ses gorges", animé par le syndicat mixte A.B. Cèze.
Actions complémentaires dans le Docob	<p>I1 - Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation</p> <p>A4 - Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs</p> <p>A6 - Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels</p>
Autres programmes	

FINANCEMENT	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Plafond maximal des aides	NC

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION ET COUT ESTIMATIF SUR LA DUREE DU DOCOB			
Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Formations techniques	6 x 3 jours + Coût formation (100€/jr)	5 500 €
	Echanges techniques	6 X 5 jours	6 000 €
	Total estimé		11 500 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION					
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4	Année N + 5
X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations suivies (feuille de participation délivrée par l'organisme de formation) - Nombre de participation à des réunions d'échanges

BILAN FINANCIER DES ACTIONS

1. Coût estimé du programme d'action

Le récapitulatif des coûts présenté ci-dessous correspond à la mise en œuvre du document d'objectif sur 6 années, toutes mesures confondues, sans prise en compte du degré de priorité.

Pour les actions de gestion (P1 à OP12), l'estimation des coûts se base soit sur le maximum des mesures de financement correspondantes, soit sur des estimations réalisées dans le cadre du diagnostic. En ce qui concerne les autres types d'actions, l'estimation correspond essentiellement au temps de travail de l'animateur Natura 2000.

Pour rappel, ces montants correspondent à des coûts maximaux, dans la mesure où les actions contractualisables sont estimées sur la base des plafonds existants et dans l'hypothèse où tous les objectifs de contractualisation seraient atteints, et les totaux sont partiels, puisque toutes les actions n'ont pas pu être chiffrées.

Au total sur 6 ans (hors montants contrats Natura 2000), le montant estimatif de la mise en oeuvre du DOCOB s'élève à 893 600 € TTC dont 653 300 € en investissement et 258 800 € en fonctionnement (soit un ETP sur 6 ans).

Code action	Intitulé	Coût TTC investissement	Coût TTC fonctionnement	Coût TTC total
P1	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation sylvicole	105 000 €	0 €	105 000 €
P2	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole	105 000 €	0 €	105 000 €
P3	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	130 000 €	0 €	130 000 €
P4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P5	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	22 000 €	0 €	22 000 €
P6	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P7	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	10 000 €	0 €	10 000 €
P8	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	38 000 €	0 €	38 000 €
P9	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	7 500 €	0 €	7 500 €
P10	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P11	Maintien des sources pétifiantes	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P12	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	34 500 €	0 €	34 500 €
P13	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	55 000 €	0 €	55 000 €
P14	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	31 500 €	0 €	31 500 €
P15	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P16	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	31 000 €	0 €	31 000 €
P17	Restauration et diversification morphologique des cours d'eau	50 000 €	0 €	50 000 €
P18	Prise en charge de surcoûts d'investissement pour réduire l'impact de la desserte	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P19	Lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P20	Prévention des incendies	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>
P21	Lutte contre la surpopulation de sangliers	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>
P22	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P23	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	<i>Ind.</i>	0 €	<i>Ind.</i>
P24	Améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau à l'échelle du bassin	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>
P25	Maintien d'une surface suffisante de zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>	<i>Ind.</i>
Sous-total protection et restauration des habitats et espèces		619 500 €	<i>Ind.</i>	619 500 €

Code action	Intitulé	Coût TTC investissement	Coût TTC fonctionnement	Coût TTC total
C1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	Ind.	12 000 €	12 000 €
C2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	Ind.	8 000 €	8 000 €
C3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	0 €	9 000 €	9 000 €
C4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	Ind.	8 000 €	8 000 €
C5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	Ind.	4 000 €	4 000 €
C6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	0 €	4 000 €	4 000 €
C7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	0 €	16 000 €	16 000 €
Sous-total Connaissance et suivi des habitats et espèces		Ind.	61 000 €	61 000 €
A1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	0 €	43 600 €	43 600 €
A2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	0 €	35 000 €	35 000 €
A3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	0 €	55500	37 000 €
A4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	0 €	6 000 €	6 000 €
A5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	0 €	7 800 €	7 800 €
A6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels	0 €	12 000 €	12 000 €
A7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	1 800 €	9700	11 500 €
Sous-total Animation		1 800 €	169 600 €	152 900 €
I1	Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	12 000 €	13 200 €	25 200 €
I2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	5 000 €	10 000 €	15 000 €
I3	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	15 000 €	5 000 €	20 000 €
Sous-total communication		32 000 €	28 200 €	60 200 €
Total partiel des coûts maximaux		653 300 €	258 800 €	893 600 €

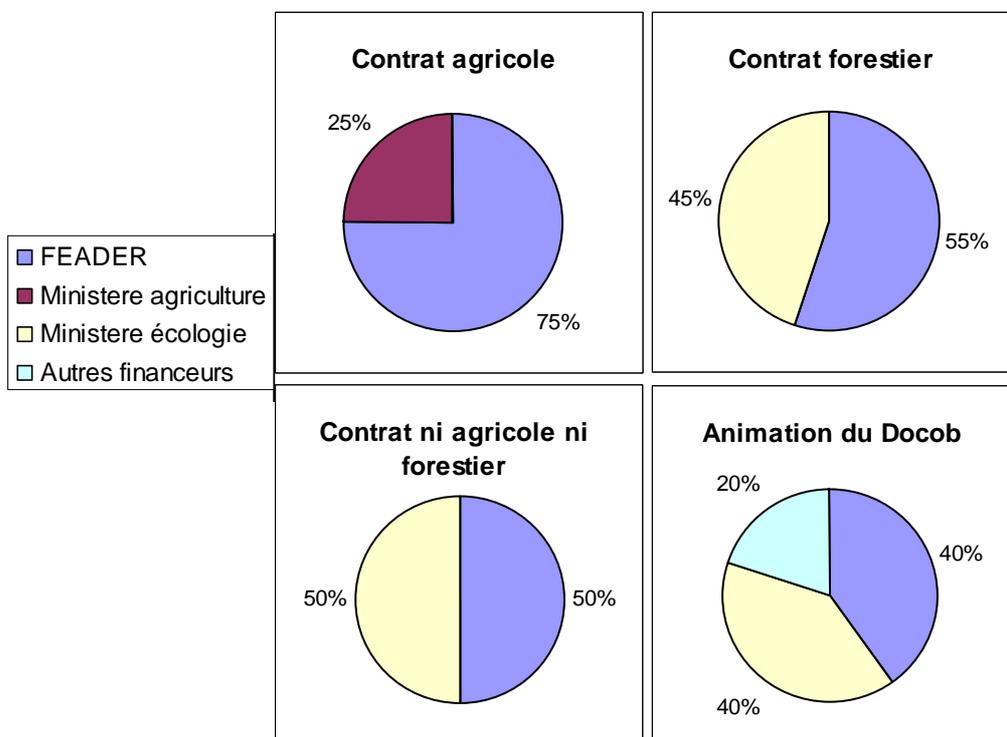
2. Financement

Le programme européen dans lequel s'inscrit le financement de Natura 2000 est en cours de révision pour la période 2014-2020. Cette révision entraînera probablement des modifications significative ai niveau administratif et financier pour l'animation et la contractualisation sur le site.

Les éléments présentés ci-dessous (et dans ce programme d'actions de manière générale) correspondent au programme d'aides de la période 2007-2013. Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées pour la mise en oeuvre des actions :

- des fonds européens FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural),
- des ministériels (agriculture et écologie selon les contrats)

La répartition des financements selon le type de contrat est présentée dans les figures ci-dessous.



Les collectivités locales et autres types de financeurs (Conseil général, Conseil régional, Parc national des Cévennes, Agence de l'eau, etc.) peuvent également financer en tout ou partie certaines actions, comme l'animation du document d'objectifs, la réalisation d'études complémentaires ou des actions de communication

MODIFICATIONS DU PERIMETRE

Trois modifications du périmètre du Site d'Intérêt Communautaire ont été proposées, pour répondre à des besoins distincts.

- Une modification des contours du site dans un souci de cohérence écologique, physique et administrative,
- L'ajout de la vallée de l'Homol,
- L'ajout du secteur de Valmale.

Ces modifications sont détaillées dans les chapitres suivant et cartographiées en annexe 2.

1. Amélioration de la cohérence des contours du site pour la cohérence écologique

1.2 Objectif de la modification proposée

Mettre en cohérence le site avec les limites préexistantes au niveau :

- écologique, topographique et hydrologique : limite de bassin versant, frontières topographiques, concordance avec les lits mineurs des cours d'eau concernés
- administrative : limite des sites Natura 2000 voisins, limite de départements.

L'objectif est de simplifier et optimiser la gestion du site, de garantir la prise en compte de l'ensemble des milieux interagissant avec les objectifs de conservation du site et de faciliter et la coordination avec les sites voisins.

1.3 Description de la modification proposée

Par rapport au périmètre officiel du site, les modifications ont porté sur :

• Haute vallée de la Cèze :

- calage sur la limite de bassin versant au Nord,
- Ajout de la zone au sud-est de Bonnevaux au niveau de « Escoussous », afin de conserver un périmètre qui s'arrête à la limite de département avec celui de l'Ardèche.

• Vallée du Luech :

- Calage sur les contours du SIC "Mont Lozère" = limites de la Zone cœur du PNC, pour assurer la continuité entre les zonages,
- Concernant la tête de bassin, ajout d'une partie de la zone cœur du Parc au secteur d'étude, étant donné que celle-ci dispose d'une cartographie des habitats réalisée en 2009 et 2010.

• La Cèze en aval de Peyremale :

- Modifications de sorte que la rivière Cèze et son lit mineur soient bien intégrés au site,
- Calage sur la RD 746 au sein des zones urbanisées comme Bessèges.

Cette extension a été validée par le comité de pilotage (réunion du 10/05/2011).

2. Ajout de la vallée de l'Homol

2.1 Objectif de la modification proposée

L'étude et la prise en compte dans le Docob de la vallée de l'Homol ont été proposées suite à l'étude relative aux milieux aquatiques qui a mis en évidence le potentiel écologique de la Vallée de l'Homol en terme de fonctionnalité des milieux. L'ajout de ce secteur a un double intérêt :

- intégrer des milieux particulièrement riches pour la faune et les habitats d'intérêt communautaire
- améliorer la cohérence écologique globale du contour en incluant un affluent important de la Cèze.

2.2 Description de la modification proposée

L'extension proposée inclut la vallée de l'Homol de l'aval de Genolhac jusqu'à Martinenches. La confluence avec la Cèze. Elle inclut une portion d'un affluent (l'Amalet) et s'étend suffisamment de part et d'autre du lit mineur pour intégrer les prairies de fauche présentes en fond de vallées et sur les bas de versant.

Cette extension a été validée par le comité de pilotage (réunion du 10/05/2011).

3. Ajout du secteur de Valmale

2.3 Objectif de la modification proposée

Le secteur de Valmale a été mentionné en groupe de travail comme particulièrement favorable à la mise en œuvre de mesures contractuelles de restauration et d'entretien de châtaigneraies d'intérêt communautaire du fait des milieux présents et du niveau d'engagement des propriétaires.

Le secteur présente également un fort potentiel pour d'autres habitats d'intérêt communautaire (prairies de fauches et milieux rocheux) ainsi que pour la faune d'intérêt communautaire liée aux milieux aquatiques et riverains. A noter également la présence d'enjeux floristiques (espèces à caractère atlantiques et montagnardes en particulier).

2.4 Description de la modification proposée

Les limites de l'extension restent à définir, elles se baseront principalement sur l'habitat de châtaigneraie favorable à la contractualisation. Le secteur concerné couvre la vallée de la Valmale entre le Pont-du-Rastel (commune de Chamborigaud) et Valmale.

Annexe 1 : liste des espèces feuillues pouvant être plantées dans le cadre de l'action P8

Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Erable à feuilles d'aubier	<i>Acer opalus</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>
Noyer royal	<i>Juglans regia</i>
Poirier commun	<i>Pyrus piraster</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Sorbier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Tilleul à larges feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Tremble	<i>Populus tremula</i>
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>

Annexe 2 : propositions de modification du périmètre

